LE PEUPLE BRETON

ISSN 0245-9507

LE PEUPLE BRETON N° 422 / 15 F
AUJOURD'HUI, ÊTRE LIBRE, C'EST ÊTRE INFORMÉ
FÉVRIER / C'HWEVRER 1999

LA BRETAGNE EST-ELLE TROP PETITE POUR L'EUROPE ?

PAS D'OGM DANS LES PRODUITS HÉNAFF (interview)

POBL VREIZH

humour

les bons conseils de tonton job

COMMENT CHOISIR TON CHEF

Il faut partout des chefs. Ce n'est pas à un ancien scout que je vais l'apprendre. Sans chef, plus personne pour donner des ordres et sans ordres, plus d'Ordre. Aux parents d'élèves, à la coopérative agricole, au comité des fêtes, c'est généralement simple car c'est toujours liste unique avec nombre exact de postes à pourvoir. L'élection est vite expédiée, ce qui dégage un maximum de temps pour le buffet froid. Petits enjeux, petits chefs, petits fours.

Où cela se complique c'est en politique car il y a beaucoup plus de pognon à brasser, d'où le grand nombre de postulants. Regarde en Rhônes-Alpes : des jours et des nuits de tractation, avec candidat élu à l'usure. Pour toi, tout jusqu'ici était simple : un seul troupeau, un seul berger : Jean-Marie Pen Touseg, labellisé "produit à la Trinité". L'Histoire vient de te jouer un tour de vache en vêlant une bête à deux têtes. c'est dire ton désarroi maintenant qu'il te faut choisir entre les deux têtes de veau. Jean-Marie ou Bruno?

Il y a plusieurs méthodes pour choisir le chef légitime. Commençons par la plus simple, dite "Guerre des boutons": le patron, est désigné au plus long zizi. En Bosnie, les grands chefs Serbes ont été sélectionnés avec ce critère. Clinton, lui aussi, a pu mettre en avant, devant sa dame (Hussein), un joli bombardier. La méthode a ceci de bon qu'elle élimine d'emblée les femmes, sous-produit de la côte d'Adam (qui, à l'époque de la création, supplantait la côte de porc au jardin d'Eden). Je pense, encore que personnellement je n'ai pas de preuve tangible, qu'avec cette méthode, l'avantage devrait revenir, d'une bonne tête de nœud, à Jean-Marie.

Il y a ensuite la méthode "course au sac", qui pourrait, par exemple, être arbitrée par Charles Pasqua: il y a quelque temps, il avait essayé de départager de cette manière les deux frères Saincené, retrouvés asphyxiés ex-aequo dans leur garage du Var. Là encore le résultat n'est pas évident. Entre le gros sac et le petit, l'arrivée devrait se disputer au poteau.

Le "Duel à mort" n'est pas mal non plus. Au Moyen-âge il s'agissait même de la preuve Juridique ultime. Le problème c'est le choix de l'arme. Je suis pour la modernité. Au lieu du tournoi à cheval, je propose de mettre les protagonistes dans des avions de combat bourrés d'explosifs, style kamikaze japonais, sur musique de Wagner, avec choc à mach 2, à 10 kms d'altitude pour que tout le monde puisse voir. Chevènement, caïd de banlieue, nouveau gardien du ciel, arbitrera l'épreuve. Cette épreuve nous introduit à la méthode divinatoire, utilisée pour désigner les grands lamas bouddhistes, candidats à la réincarnation du maître. On met les deux leaders en cure de sommeil, au monastère bouddhiste de Plouray, avec un pistolet chargé dans chaque main. Le premier à rêver qu'il est le chef, réincarnation légitime du führer tire aussitôt la conclusion.

Enfin le "test du cocotier" en vigueur chez les primates. On accroche les deux singes aux branches du palmier. La tribu secoue le tronc jusqu'à ce que l'un des deux tombe. Fais gaffe à ne pas rester trop longtemps sous les branches, sinon tu risques de te prendre le gros sur la tronche.

Mais je me demande si, tout compte fait, cela vaut bien la peine de les départager. Pourquoi ne pas les garder tous les deux en mettant en œuvre la méthode dite "poupée russe" : le plus gros enfile le plus petit.

Cette lutte intestine (du mot intestin) qui divise notre beau parti comme une raie au milieu... du front, ne doit pas, en effet, être exacerbée. Quelque soit le résultat de cette lutte, gros intestin contre petit, intestin grêle contre colon (de la guerre d'Algérie), c'est le résultat qui compte, c'est dire ce qui en sort. Qu'importe l'intestin du moment qu'on ait l'étron.

Je te conseille donc la prudence. Quelle que soit l'issue du bras de fer entre ces deux géants (surtout Bruno quand il monte sur l'escabeau), restons sereins car ces deux fils n'ont qu'un seul père, qui est aux cieux : Adolf.

En choisissant trop tôt ton camp, tu risquerais, au lieu de trôner en haut du mirador, d'être dénoncé à la kommandantur et de te retrouver illico exclu. Et "être exclu", ça ne veut pas dire finir dehors mais dedans. Gros enjeux, grands chefs, gros fours.

Aujourd'hui on descend au sud de la Loire. On va se soigner la grippe avec un double whisky au café de la chefferie à Saint-Michel Chef Chef, patron des bêtes à deux têtes.

Merci qui? Merci tonton Job

Job Kreizbreiz

Souscription

Avec janvier 99, la souscription a redémarré. Merci à tous et essayons de faire mieux encore qu'en 1998.

G. Lannou, Sarzeau, 40 F ; R. Quinquis, Plougastel-Daoulas, 40 F ; P. Gregam, St-Laurent-de-la-Mer, 40 F ; M. Le Gallic, St-Mayeux, 40 F ; C. Le Berre, Tréguier, 40 F ; M. Hochepot, La Ravoire, 40 F ; M. Lautredou, La Ravoire, 40 F ; F. Parent, Nantes, 40 F ; B. Le Bozec, Plouézec, 40 F ; A. Cédelle, Bruz, 40 F ; V. Harnay, Douai, 40 F ; N. Diquelou, Penmarch, 40 F ; J.J. Le Guyader, Verneuil/Seine, 50 F ; A. Baron, Verneuil-en-Halatte, 90 F ; F. Trolez, Guidel, 40 F ; R. Carmoy, Malakoff, 20 F ; Lacroix, Sèvres, 40 F ; G. Guillo, Lassy, 20 F ; M. Kerglonou, Ploudalmézeau, 40 F ; J. Blivet, La Varenne-St-Hilaire, 40 F ; L. Le Roux, Thaon, 40 F ; M. Bourhis, Poissy, 40 F ; M.J. Alanot, Plouay, 20 F ; C. Martial, St-Herblain, 90 F ; B. Plouzennec, St-Brieuc, 40 F ; M. Kernaonet, Paimpol, 20 F ; E. Jegou, St-Brieuc, 40 F ; P. Guéguéniat, St-Yvi, 40 F ; Y. Riou, Notre-Dame-des-Landes, 200 F ; Corguennec, Landunvez, 40 F ; J.P. Salaun, Orsay, 40 F ; N. Hily, Gien, 40 F ; J.P. Perrot, Cholet, 40 F ; E. Gillet, Perken, 40 F ; J.P. Le Cam, Chavagne, 90 F ; D. Carré, Breech, 40 F ; A. Broussillon, Petit Bourg, 40 F ; P.Y. Moal, Locmelar, 90 F ; P. Girard, St-Brieuc, 40 F ; L. Raoul, Pordic, 40 F ; P.Y. Le Floch, Treillières, 20 F ; G. Le Scoul, Larmor Plage, 80 F ; R. Guellec, St-Brieuc, 40 F ; M. Genin, Rennes, 64 F ; L. Henry, Rennes, 40 F ; J.L. Bars, Sizun, 40 F ; A. Rousseau, St-Etienne de Mont-Luc, 90 F ; P. Garnier, Poitiers, 15 F ; G. Le Calvez, Rennes, 20 F. Total mois : 2.299 F. **Total 1999 : 2.299 F**

LE PEUPLE BRETON/POBL VREIZH

Mensuel - BP 203, 56102 Lorient cedex

Tél. 02.97.21.21.82

Fax 02.97.64.75.47

Responsable de la publication : Joël Guégan

Responsable de la rédaction : Ronan Leprohon

Rubriques culturelles : Jean-Jacques Monnier

Responsable de la diffusion : Jean-Yves Drillet

Abonnements, administration : 9 rue Pinot Duclos, 22000 St-Brieuc. Tél-fax 02.96.61.54.11

Publicité : au journal

Éditeur : Les Presses Populaires de Bretagne

Composition, impression : IMPRAM, Lannion

CPAP : 66132

Dépôt légal : 1er trimestre 1999

Sommaire

Février
C'hwevrer
1999

Le P.B., c'est fait pour les Bretons. Mais ça peut aussi être fait par les Bretons. Ce numéro, plein d'interviews leur donne beaucoup la parole, et dans tous les domaines : l'actualité (la tempête à Loctudy dans "Pobl Vreizh"), le syndicalisme étudiant (page 14), l'entreprise avec l'interview (page 18) de Jean-Jacques Hénaff, le patron d'une emblématique marque bretonne qui nous explique pourquoi elle dit "non" aux O.G.M., la culture (page 25) avec la parole donnée à Alain Le Meur, de Keltia-Musique...



Ce numéro est aussi l'occasion de présenter les idées et les arguments de l'U.D.B. : Ronan Leprohon (page 5) et Kristian Guyonvarc'h (pages 6, 7, 8) s'y emploient.



La crise du porc breton, d'une actualité hélas toujours présente, est évoquée dans nos pages consacrées à l'économie (pages 19 et 20).

L'actualité, c'est aussi un début de recul du gouvernement sur la question des menhirs de Carnac. Et, actualité oblige, Al Louarn en a été obligé de laisser sa place (en dernière de couverture) à Yannig Baron...



Dans ce numéro, nous disons kenavo à l'un de nos amis, le grand jazzman Michel Petrucciani (page 26).

Et, bien sûr, on retrouvera toutes les rubriques habituelles. On savourera en particulier les points de vue de tonton Job (en 2 de couverture) et de Nono (page 21) sur l'évolution récente de notre cher "Front National"...



Joël GUÉGAN

Qui dirige l'UDB ? (suite)

Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, nous vous présentons ce mois-ci la suite des membres du bureau politique qui dirige l'UDB. En effet, en plus des 14 membres désignés directement par le Congrès national, le bureau politique compte de 12 à 14 membres supplémentaires, à raison de deux membres désignés par les Fédérations. Pourquoi 12 ou 14 ? C'est selon la représentation de la Fédération de l'émigration. On comprendra aisément qu'il n'est pas facile de procéder à la nomination de deux élus assez disponibles pour être membres actifs d'un bureau politique qui se réunit au moins toutes les 6 semaines en Bretagne. Actuellement 12 camarades «fédéraux» ont rejoint les élus du Congrès, portant à 26 l'équipe qui mène (pour 2 années) l'Union démocratique bretonne en cette 35e année d'existence. Une belle preuve de longévité, de constance et de sérieux.



D.R.

Corinne Azilis

Agée de 35 ans, elle est chanteuse et a été élue par les camarades du Mor-Bihan.



D.R.

Daniel Cotten

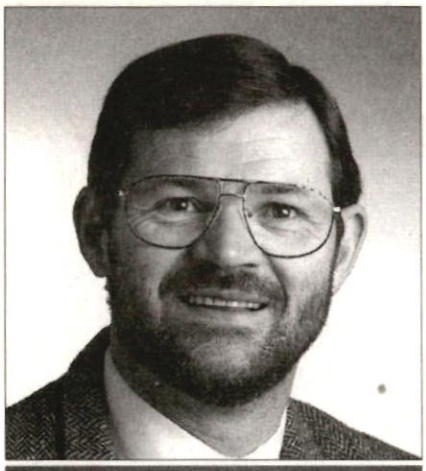
Conseiller municipal de Carhaix, âgé de 40 ans, il exerce le métier de cadre socio-éducatif.



D.R.

Ronan Divard

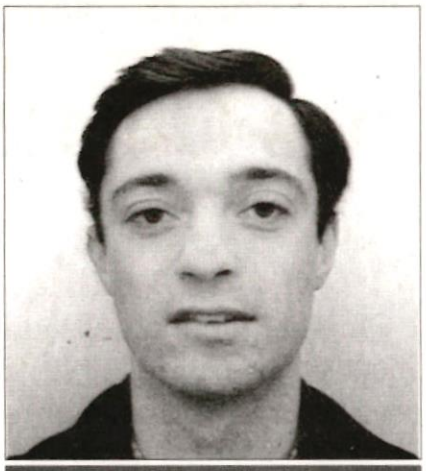
Responsable fédéral du Finistère, Brestois de 38 ans, il est maître de conférences en gestion à l'Université.



D.R.

Jean-Yves Drillet

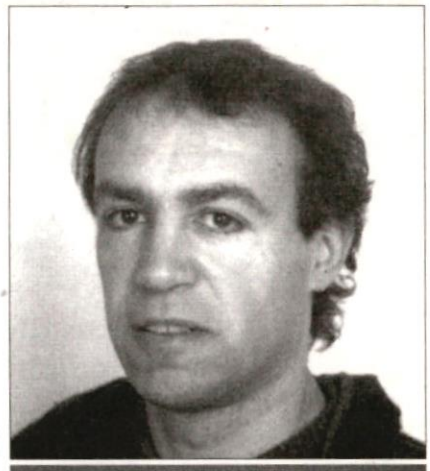
Il est professeur, est responsable de la Fédération Rance-Penthièvre, il a 51 ans.



D.R.

Kristof Le Floc'h

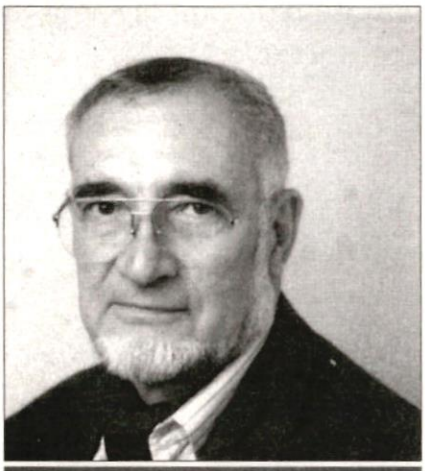
Juriste, âgé de 27 ans, il est responsable fédéral de la Loire-Atlantique.



D.R.

Patrice Meallier

Malouin de 42 ans, il est comédien d'animation historique.



D.R.

Roparzh Gicquel

Géophysicien (ER), âgé de 66 ans, il est élu, conseiller du District de Saint-Brieuc.



D.R.

Jean-Marie Le Monier

Il habite Perros-Guirec, exerce la profession de réalisateur-vidéo, il est âgé de 38 ans.



D.R.

Isabelle Moign

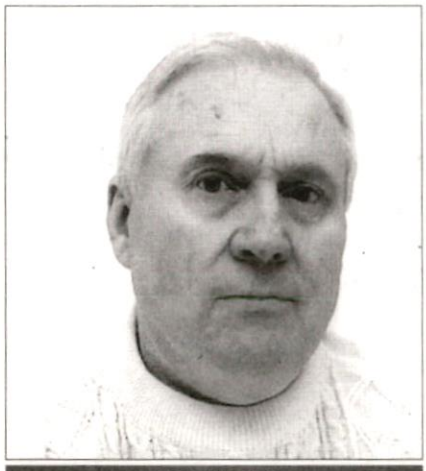
Elle est comédienne, elle a 42 ans, et elle est responsable fédérale du Mor-Bihan.



D.R.

Eliane Leclercq

Employée communale, âgée de 42 ans, est responsable de la Fédération d'Ille-et-Vilaine.



D.R.

Michel Léon

Il a 59 ans, exerce le métier de chercheur et demeure à Notre-Dame des Landes.



D.R.

Pierre Morvan

Adjoint au maire de Paimpol, il a 45 ans, il est contrôleur aux P & T, et responsable fédéral du Trégor-Goélo.

Pleure pas Christine

Les larmes de Christine Boutin ont inondé l'Assemblée nationale, rempli l'hémicycle et débordé sur les médias... Quel déluge ! Déluge d'opérette terminé par un envoi de fleurs !

Non, pleure pas Christine. Retiens tes larmes pour de meilleures causes.

Et laisse-nous rêver !

Rêver à Martine Aubry, ne pouvant contenir son émotion devant les neuf premiers citoyens morts de froid de l'hiver 98-99.

Rêver à Lionel Jospin annonçant la voix brisée les derniers chiffres du chômage.

Rêver d'un gouvernement bouleversé par la montée de la précarité et de la misère.

Rêver d'une Assemblée, siégeant jour et nuit, sans repos ni sommeil pour parfaire, à coup d'amendements, la loi sur les 32 heures.

Rêver d'un peuple, rassemblé pour adopter par référendum la semaine de 4 jours.

Ou plutôt ne rêvons pas.

Et trêve de pleurs. Ne donnons pas quitus à nos gouvernants sur les 35 heures version molle.

Refusons les rustines sociales et les colifichets du "faire semblant" de lutter contre le chômage.

Ne nous laissons pas endormir par les Pères Noël de l'emploi.

Bernard PICOT

(dans *"La lettre des 4 jours"* de décembre, du mouvement *"4 jours Nouvel Equilibre"*).



D.R.

Aménagement du territoire : lettre à René-Pierre, Michel et Yves

Tempête sur la Bigoudénie : ce qui me frappe dans ce malheur, c'est la lucidité des Bretons confrontés à l'épreuve. Si la solidarité bretonne fut correcte, l'Etat a brillé par son absence de réaction rapide. Et les pêcheurs ne se sont pas trompés dans leur analyse. René-Pierre Chever, l'un des animateurs de «Solidarité-Loctudy», s'écrie : «Remuer l'Etat de Quimper, ce n'est pas évident !». Eh non, René-Pierre. C'est même cela qu'on appelle la centralisation jacobine et c'est, pour l'Etat, l'inverse de la décentralisation et de l'autonomie solidaire...

Fin 98, autre drame dans le Léon cette fois. La Seita annonce la fermeture de son usine de Morlaix. Et cela, malgré «l'aménagement du territoire» prétendument mené par la Verte Dominique Voynet, et malgré la vaine détermination de la Secrétaire d'Etat Marylise Le Branchu, ex-maire de Morlaix, qui n'a pas pesé lourd face à l'influence de Catherine Trautmann défendant Strasbourg et ses... 6 % de chômeurs.

Michel Le Goff, l'actuel maire de Morlaix, écrit dans «Cap Finistère» (journal du PS) du 20 novembre 1998 : «On peut légitimement se demander si la Bretagne doit être encore considérée comme métropolitaine. Au vu de ses caractéristiques de «presque insularité», elle devrait faire l'objet de préoccupations particulières». Eh Michel ! Ce que tu as dis là, c'est la définition même de l'autonomie pour laquelle l'UDB se bat depuis 35 ans.

Comme tu le dis dans le même article «On peut s'interroger sur le bien-fondé d'une politique d'aménagement du territoire prospective mais qui semble à chaque fois démentie dans les faits». Eh oui ! Au jeu du seul libéralisme, les régions sans véritable pouvoir politique sont condamnées d'avance. Les choses sont bien différentes pour les peuples d'Europe qui ont ou qui auront la chance d'être maîtres de leur destin, politique comme économique (voir l'article de K. Guyonvarc'h dans ce même P.B.).

Dans le numéro du 1er janvier de «Cap Finistère» (toujours lui), Yves Cumunel, vice-président de la Communauté de communes du bassin de Châteaulin se plaint de ce que les élus du canton de Pleyben viennent d'exprimer leur intention de quitter la dite Communauté Il écrit que ce cas de figure «est tout à fait révélateur du déficit démocratique des communautés de communes lié à une représentation à un double degré». Et Yves Cumunel estime que cela «interpelle les socialistes et leurs élus nationaux puisque (cela) démontre, s'il en était besoin, la nécessité d'un supplément de démocratie au niveau des communautés de communes». Yves Cumunel tient là un langage bien proche de celui de l'UDB mais il ne va pas jusqu'au bout de sa logique. Il est de plus en plus évident que le véritable niveau d'intercommunalité et d'aménagement fin du territoire, c'est le «pays», autour de sa ville-centre et où s'exercera logiquement la nécessaire solidarité ville-campagne. Et ce Pays qui remplacera les communautés de communes ou qui en regroupera quelques-unes, ce pays (déjà retenu pour la planification démocratique), il faudra bien qu'il soit démocratique. Donc qu'il soit doté d'une assemblée de pays élue au suffrage universel direct. Et ce n'est pas parce qu'un élu socialiste déjà un peu ringard malgré son âge, comme Claudy Lebreton, s'accroche par avance à la défense de son siège de président de Conseil général que cela changera quelque chose. Il est évident que l'aménagement du territoire nécessite la reprise du mouvement de décentralisation, il est évident que les pouvoirs régionaux doivent être forts et différenciés selon les besoins et les souhaits des populations. Il est évident que ces structures régionales fortes doivent dialoguer sur leur territoire avec les assemblées de pays, les départements du XVIIIe siècle ayant, bien entendu, été supprimés.

Alors, René-Pierre, Michel et Yves, on avance ensemble vers plus de démocratie et d'équité ?

Ronan LEPROHON,
Ancien Conseiller Régional de Bretagne

Les "pays" doivent devenir des collectivités territoriales à part entière en Bretagne

Contrairement à l'opinion exprimée par MM. Yvon Jacob du RPR et Claudy Lebreton du PS dans le magazine de France 3 Bretagne *L'Hebdo* du 19 janvier, l'Union démocratique bretonne réaffirme la nécessité de doter les "pays" en Bretagne du statut de collectivité territoriale.

Si les "pays" correspondent en Bretagne à la réalité socio-économique, comme l'a lui-même souligné M. Jacob, cette réalité demande à être organisée non pas seulement de façon ponctuelle à l'occasion de la négociation du contrat de plan Etat-Région mais dans la durée.

Si la pertinence des "pays" est reconnue tant par M. Jacob que par M. Lebreton pour l'élaboration du contrat de plan Etat-Région, qui sera chargé de sa mise en œuvre ? Qui en contrôlera la bonne application ? Si ce ne sont pas des assemblées de "pays" élues au suffrage universel direct, ce seront quelques notables jaloux de leurs prérogatives et cultivant le clientélisme.

M. Lebreton ne veut pas compliquer le schéma administratif ? Très bien. L'alternative au *statu quo* qu'il préconise et qui, pourtant, mécontente les citoyens, consiste à substituer les "pays" aux différentes structures intercommunales (communautés de communes, districts, etc.) et aux Conseils généraux. Communes, "pays", région, telle est l'organisation administrative moderne dont a besoin la Bretagne et que veulent la majorité des Bretons. Pourquoi la Bretagne ne pourrait-elle pas expérimenter cette nouvelle organisation ?

L'émergence politique des "pays" est une nécessité vitale pour plusieurs régions de Bretagne victimes des découpages départementaux et à l'avenir incertain comme le centre-ouest-Bretagne, le pays de Lorient, le pays de Saint-Malo, le pays de Vilaine, le Trégor-Goëlo ou le Léon. C'est l'équilibre même de la Bretagne qui est en cause. Alors sachons innover.

C.G.

LA BRETAGNE TROP PE

La monnaie unique européenne, l'Euro, vient d'entrer en vigueur et fait du franc une simple subdivision avant sa disparition pure et simple en 2002. Cette révolution monétaire – et mentale – tend du même coup à réduire la marge de manœuvre du gouvernement français dans le domaine économique, et l'on entend déjà dire dans différents partis politiques. qu'après la création du marché unique puis de l'Euro, c'est une harmonisation fiscale européenne qu'il va falloir accomplir pour réduire les distorsions de concurrence. Dans ce nouveau contexte, il nous a paru utile de répondre à cette opposition qui nous est souvent faite quand nous disons la nécessité pour la Bretagne de disposer d'un réel pouvoir politique : "Vous voulez l'autonomie ? Mais que voulez-vous qu'on fasse avec notre petite Bretagne ?"

Un autre discours, plus politicien, consiste à prétendre que, sans la pseudo-région des Pays de la Loire, héritée du régime de Pétain, la Bretagne ne pèse rien dans l'Europe et que le bon sens économique commande de ranger l'identité bretonne au rayon des accessoires.

La Bretagne serait-elle à ce point minuscule qu'elle ne puisse jamais orienter sinon maîtriser son destin ? L'intégration des économies européennes et la mondialisation des marchés condamnent-elles les Bretons, à confier leur avenir à des centres de décision extérieurs et à se laisser ballotter au gré de volontés incontrôlables ? La question est trop grave pour qu'il y soit répondu par des incantations.

Comparaison socio-économique entre la France et le Danemark
(chiffres 1997)

	France	Danemark
Superficie (en km²)	547.000	43.000
Population (en milliers)	58.500	5.250
PIB/hab (à parité de pouvoir d'achat en $)	21.109	23.251
Croissance en 1997	2,3 %	3.4 %
Taux d'inflation	1,1 %	2,1 %
Déficit public (en % du PIB)	–2.4 %	+0,7% (excédent)
Energie (taux de couverture)	53 %	81 %
Taux de chômage	12,2 %	5,7 %
Part des dépenses publiques consacrée à l'éducation	5,9 %	8,3 %

La façon la plus sûre d'y répondre est encore d'observer la réalité européenne. Parmi les pays européens, la superficie et le poids démographique ont-ils décidé de ceux qui enregistrent les meilleures performances économiques, organisent le système social le plus juste et intègrent le plus facilement les nouvelles technologies ? Parmi les régions européennes, celles qui disposent d'un statut d'autonomie leur permettant de s'adapter aux évolutions internationales, voire de les anticiper, sont-elles plus grandes et plus peuplées que la Bretagne, justifiant par là-même un traitement privilégié ?

La Bretagne réelle contre une Bretagne tronquée

La comparaison des performances serait faussée si l'on ne prenait pas en compte le fait que la division administrative de la Bretagne la prive, depuis plus d'un demi-siècle, du quart de sa population et de 30 % de sa richesse économique. 30 %, c'est justement le poids de l'Ile-de-France dans l'économie française. Que serait l'économie française sans l'Ile-de-France qui concentre 98 % des sièges sociaux des 100 plus grandes entreprises ? Sa production par habitant situerait cette France dénoyautée à peine au-dessus de l'Espagne...

A titre d'exemple, parler de transport maritime en Bretagne n'a pas la même signification selon que l'on se réfère à la Bretagne administrative (4 départements) ou à la Bretagne réelle (5 départements). Les ports de Brest, de Lorient et de Saint-Malo atteignent péniblement les 2 millions de tonnes en trafic annuel et sont très dépendants d'une ou de deux activités, souvent l'agro-alimentaire (import d'aliment pour le bétail – export de viande congelée), quand le port autonome (le mal nommé) de Nantes-Saint-Nazaire, avec un trafic de 30 millions de tonnes en 1998, se place au premier rang des ports de la façade atlantique européenne, depuis le nord de l'Ecosse jusqu'au sud du Portugal, et développe rapidement un trafic de conteneurs avec tous les continents. Evidemment, avec ou sans Nantes-Saint-Nazaire, on ne parle pas de la même Bretagne. Evidemment, avec ou sans Paris, on ne parle pas de la même France...

Dans une économie mondiale ouverte, la taille n'est plus un argument décisif

Les Français, faute d'avoir appris autre chose, vivent encore souvent sur l'idée que la taille détermine obligatoirement la puissance et la performance économique. Ils ont encore dans la tête une époque, celle de leurs grands-parents, où l'Europe et le monde étaient dominés par quelques Etats. A cette époque, les échanges économiques se faisaient encore essentiellement à l'intérieur des frontières nationales ou entre la métropole et les colonies, ce qui conférait aux Etats les plus grands un avantage économique décisif en terme de coût (économies d'échelle). Si le travail à la chaîne est né aux Etats-Unis plutôt qu'en Suisse, ce n'est évidemment pas un hasard. Cet avantage permit aux Etats les plus grands de profiter les premiers de l'ouverture des marchés au lendemain de la Seconde guerre mondiale, une ouverture voulue d'abord par les Etats-Unis dont l'appareil de production n'avait pas subi les destructions de la guerre, voulue ensuite par les membres fondateurs de la Communauté économique européenne pour mettre en commun les ressources de l'industrie lourde (charbon, minerai de fer et acier) et prévenir ainsi les risques de conflit en Europe.

Mais tout a changé depuis l'émergence de nouvelles nations industrielles en Asie, en Océanie et en Amérique latine. L'internationalisation est devenue mondialisation, laquelle s'est trouvée facilitée par la

TITE POUR L'EUROPE ?



Photo S. Le Rouzic

baisse des prix du pétrole, par les accords de libéralisation du GATT, puis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), par l'arrivée des nouvelles technologies de la communication et, dans une moindre mesure, par l'effondrement du bloc soviétique. De plus en plus la planète tend à n'être qu'un seul et même marché, et dans ce nouveau contexte, la taille et le poids démographique d'un pays ne sont pas des facteurs de compétitivité décisifs. Au contraire, ils peuvent devenir handicapants si l'administration publique reste ce qu'elle était à l'époque où le marché national était protégé. C'est le visage qu'offre la France pour l'essentiel, par exemple dans des secteurs comme l'éducation, l'énergie ou les transports, et cette rigidité joue d'abord contre les régions, telle la Bretagne, qui avaient perdu les mécanismes de l'échange et dépendaient le plus des décisions de l'Etat central. Faute d'un développement endogène, la Bretagne est devenue, à l'image de la Corse qui a fourni à la France une bonne partie de ses douaniers, une terre pourvoyeuse de fonctionnaires et d'employés du secteur public. Le principe d'autonomie, qui implique une prise de responsabilité et de risque, y est d'autant plus difficile à propager. L'admettre, ce n'est pas sacrifier au discours libéral d'un Madelin mais prendre la mesure du défi que la Bretagne doit relever. L'Etat français n'est plus à même de résoudre ses difficultés.

Le Danemark pour exemple ?

C'est en ayant à l'esprit cette formidable accélération du temps et ce renversement des valeurs (*"Big is not necessarily beautiful"*), sans précédent dans l'histoire de l'humanité, qu'il faut confronter les statistiques ci-joint. Si le Danemark, à peine plus grand et plus peuplé que la Bretagne, ce Danemark où la misère était courante au début du XX^{e} siècle, devance aujourd'hui la France tant sur le terrain économique que social, il le doit non seulement au génie propre de ses habitants mais aussi au fait que les petits pays ont été les premiers à devoir s'ouvrir à l'international pour se développer. La mondialisation y est donc moins ressentie comme une menace pour ce qu'il est convenu d'appeler en France les "acquis". La flexibilité au travail y est acceptée comme une contrepartie du système de protection sociale qui garantit aux demandeurs d'emploi un revenu minimum et l'accès aux soins. Et la pyramide des âges s'imposant comme une évidence, les Danois ont choisi de réduire le temps de travail pour tous plutôt que d'avancer l'âge de la retraite pour une seule génération. Ces choix n'ont pas été sans contestation mais ils ne sont pas venus d'en haut : ils n'ont été que l'aboutissement d'un débat public. En France, le gouvernement de la "gauche plurielle" s'apprête à revenir sur le paiement à 100 % de la retraite des 60 ans dans le secteur public mais, faute d'une tradition de débat dans la société, il ne sait comment faire passer la pilule qui s'annonce très amère. On a compris ce qui distingue la France du Danemark quand on sait que les ministres danois, qu'il n'est pas rare de voir arriver au bureau à vélo, sont tenus chacun d'organiser une rencontre hebdomadaire avec la population dans un lieu ouvert au public... Un rêve ? Pour beaucoup, ici, un cauchemar !

Et habiter un petit pays n'interdit pas d'être ambitieux. Le Danemark ne fut-il pas champion d'Europe de football en 1992 ?

Dans un autre registre, le cinéma danois a remporté l'oscar du meilleur film étranger à Hollywood deux fois au cours des dix dernières années. Et pour revenir sur le terrain "sérieux" de l'économie pure, c'est ce petit Danemark qui a donné naissance au premier transporteur maritime du monde par conteneurs, la société Maersk... quand la France n'occupe plus que la 28^{e} place en matière de transport maritime.

L'autonomie, une réalité pour de nombreux peuples

D'autres peuples européens, sans disposer des attributs d'un Etat souverain (défense, diplomatie, monnaie (1), ont déjà acquis (2) ou s'apprêtent (3) un réel pouvoir de décision, en votant des lois et en prenant des décrets, dans des domaines qui conditionnent l'avenir d'un territoire. Ces peuples ont entre 120.000 (Val d'Aoste) et 6 millions (Flandre ou Catalogne) d'habitants. Avec ses 4 millions d'habitants, la Bretagne réunifiée ne ferait donc pas figure de lilliputien et se situerait même plutôt dans le haut du tableau.

Quelles sont les compétences législatives (le mot est d'importance) de ces régions autonomes ? En Allemagne, les 16 länder sont compétents en matière d'enseignement, de collectivités locales et de police mais la fédération et les länder peuvent légiférer concurremment dans 27 matières qui concernent principalement l'organisation économique, l'environnement et la culture.

La Bretagne trop petite pour l'Europe ?

(Suite)

D'une façon générale, le land peut légiférer en l'absence de législation fédérale. En Espagne, les 17 communautés autonomes ont le pouvoir d'organiser leurs propres institutions. Elles ont un corps commun de compétences mais aussi des compétences différenciées.

Dans la première catégorie on trouve le développement économique, les travaux publics, les transports, l'habitat, la culture, les affaires sociales et sanitaires. Les «nationalités historiques» (basque, catalane et galicienne) ont des compétences culturelles et linguistiques plus affirmées qui leur ont permis de doter leurs langues spécifiques d'un statut officiel. Catalogne et Pays Basque ont leurs propres forces de police.

Par tradition *(fueros)*, la communauté autonome d'Euskadi et celle de Navare ont la faculté de lever la quasi-totalité des impôts sur leur territoire et en reversent une partie au budget de l'Etat espagnol. Les résultats sont impressionnants : un peu plus de vingt ans après la chute du franquisme, le revenu moyen en Catalogne est supérieur à celui des Bretons.

L'autonomie, on le voit, n'est pas un slogan à psalmodier, un mot magique, c'est la réalité quotidienne d'un nombre croissant de peuples en Europe. Et plus la Bretagne tardera à gagner son autonomie, puis il lui sera difficile de s'assurer un développement économique durable et socialement équitable. L'autonomie ou la régression sociale, c'est la seule alternative.

Le défi que les Bretons doivent relever ne consiste pas à couper les ponts avec la France mais à insérer la Bretagne à son avantage dans l'Europe et dans le monde. Cela suppose un statut politique particulier qui donne au peuple breton les moyens de conduire son destin, autant que faire se peut. Ce statut, l'UDB y travaille (cf. l'avant-projet publié dans «Le Peuple Breton» de septembre 1998) pour produire avant l'été prochain un document définitif qu'elle s'attachera à diffuser largement en Bretagne mais aussi sur un plan international.

Christian Guyonvarc'h

(1) L'Euro concerne 291 millions de personnes et 11 Etats : France, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Irlande, Finlande, Autriche, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg. Bien que le Danemark satisfasse depuis plusieurs années aux critères de passage à l'Euro (inflation, déficit public, dette publique), la majorité des Danois ne souhaitaient pas adopter la monnaie européenne à l'inverse de 80 % de la classe politique, et celle-ci s'en est tenue à la volonté du peuple (preuve de démocratie s'il en est). Mais depuis l'entrée en vigueur de l'Euro, les sondages montrent un retournement de l'opinion, ce qui pourrait conduire à l'organisation prochaine d'un référendum.

(2) Catalogne, Euskadi ou Galice en Espagne et Wallonie en Belgique, Val d'Aoste (francophone) en Italie, tous les länder en Allemagne.

(3) L'Ecosse et, dans une moindre mesure, le Pays de Galles à compter de l'an 2000.

Comparaison entre la Bretagne et des régions autonomes

	Bretagne	Val d'Aoste (Italie)	Land de Brême (Allemagne)	Euskadi (3)	Catalogne	Ecosse
Superficie (en km²)	34.200(1)	3.300	500	7.234	31.900	77.200
Population (en milliers)	3.970(1) 2.890(2)	120	700	2.098	6.210	5.140
PIB/hab. (en F 1995)	100.240(2)	141.000	155.000	96.700	104.200	110.900
Budget de l'institution régionale (en millions F)	3.030(2)	824	14.730	35.210	65.270	140.000(4)
Budget par habitant (en F)	1.048(2)	6.872	21.042	16.782	10.510	27.237(4)

(1) Bretagne historique (5 départements)
(2) Bretagne administrative (4 départements)
(3) Communauté autonome du Pays Basque sud (sans la Navarre ni le Pays Basque nord "français")
(4) A compter de l'an 2000. Ce budget est inscrit dans le statut particulier que les Ecossais ont adopté par référendum le 11 septembre 1997.

Le pour la

La construction du nouvel espace européen favorise l'émergence des régions d'Europe qui sont des régions historiques à l'identité souvent forte et cette émergence nous commande de réexaminer le découpage régional aberrant qui a été imposé dans l'Ouest de la France. C'est pourquoi le Comité pour l'Unité Administrative de la Bretagne (CUAB) a demandé au président du Conseil général de Loire-Atlantique d'ouvrir des négociations sur la réunification administrative avec le Conseil régional de Bretagne et les Conseils généraux bretons.

Le président Dejoie a répondu qu'il est favorable à une collaboration accrue avec le Mor-Bihan et l'Ille-et-Vilaine et que "la Loire-Atlantique (...) trouverait pleinement sa place au sein d'un grand ouest élargi..."

Le président Dejoie semble ignorer que la majorité de la population de Loire-Atlantique (62 % selon le sondage Sofres d'avril 1998) est favorable à la réintégration du département dans la région Bretagne. Manifestement cette population rejette les Pays-de-Loire au profit du territoire identitaire qu'est la Bretagne historique. Il est difficile de croire qu'elle accepterait de se fondre dans un "grand ouest" tout aussi artificiel que les Pays-de-Loire !

Dans sa réponse, le président Dejoie n'évoque même pas les mesures que le CUAB demande au Conseil général pour limiter les effets de la coupure du territoire breton par la limite régionale. Par exemple, des panneaux "Bienvenue en Bretagne" sur les routes venant d'Anjou et de Vendée, est-ce trop demander ?

Le CUAB va demander aux conseillers généraux de débattre dans leur assemblée d'une question qui met en jeu l'avenir de leur département, puisqu'il est clair que la région Pays-de-Loire, uniquement administrative, est un handicap.

C.U.A.B. relance la lutte réunification de la Bretagne

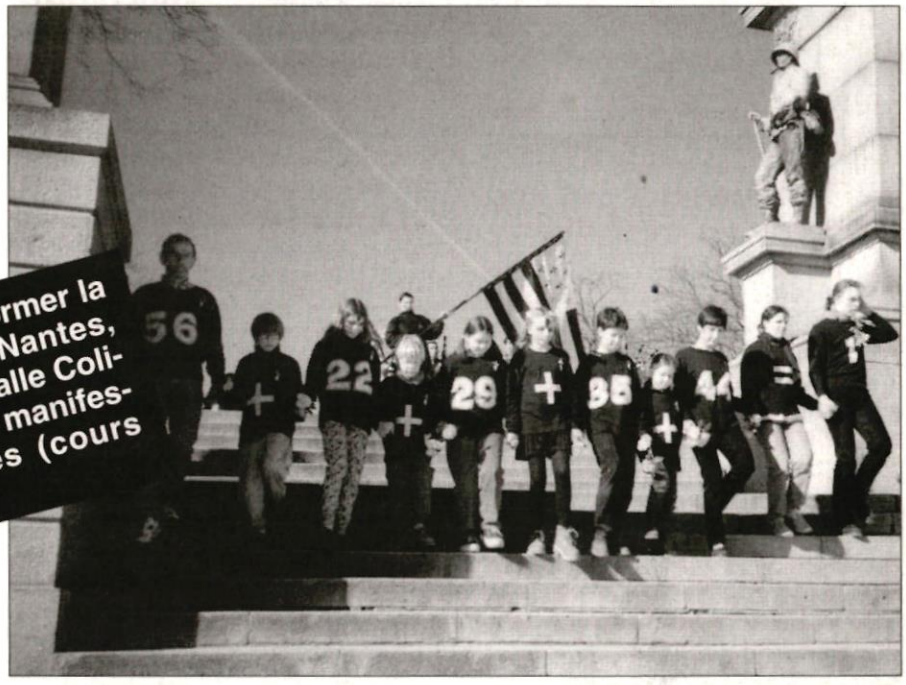


Photo K. Le Floc'h

A Nantes, en mars 1998

Le CUAB a décidé aussi d'informer la population et d'organiser, à Nantes, un débat public le 4 février (salle Coligny) et une nouvelle grande manifestation le 6 mars, à Nantes (cours Saint-Pierre).

Le Comité pour l'Unité Administrative de la Bretagne avait adressé au président du Conseil général de Loire-Atlantique une demande d'audience d'octobre 1998 :

«Les promoteurs des Pays de la Loire ont échoué : entre une région purement administrative, dépourvue d'identité et d'image, et une région qui est la leur, avec son histoire, sa forte identité et son image très porteuse, les habitants de Loire-Atlantique n'hésitent pas. En témoigne par exemple la vitalité de la culture bretonne dans le département, tandis que des chefs d'entreprise de Bretagne découvrent le lien fort entre la culture et l'économie.

Le Conseil général est confronté à la tâche historique de réparer une erreur d'aménagement du territoire dont il n'est pas responsable. Il peut s'appuyer sur la volonté majoritaire de la population».

<u>Cette revendication s'appuie sur quatre éléments majeurs :</u>

1) les Régions d'Europe disposent d'institutions politiques et d'une administration correspondant à leur territoire historique, alors que la Bretagne est handicapée par la division de son territoire.

2) la majorité de la population de Loire-Atlantique (62 % d'après le sondage SOFRES d'avril 1998) souhaite que ce département soit intégré dans une Région Bretagne pour former une grande région européenne de 4 millions d'habitants.

3) le Conseil régional de Bretagne, toutes tendances politiques confondues, a renouvelé en juin 1997 sa proposition d'ouverture du débat sur la réunification administrative de la Bretagne.

4) le cadre légal du processus de réunification est fourni par l'article L 4122-1 du code des collectivités territoriales qui précise que "les limites territoriales des régions sont modifiées par la loi après consultation des Conseils régionaux et des Conseils généraux intéressés. La modification des limites territoriales et du nom des régions peut être demandée par les Conseils régionaux et les Conseils généraux intéressés".

Par ailleurs, le CUAB soumet au Conseil général une série de mesures permettant de réduire la coupure du territoire breton.

Reconnaître le caractère breton du département, comme ce fut le cas en 1977 en adhérant à la Charte culturelle de Bretagne, c'est bien mais c'est la moindre des choses.

Le Conseil général soutient aussi l'identité bretonne par quelques actions comme le cofinancement de l'Institut Culturel. Mais c'est très loin de compenser les dommages occasionnés par la division administrative.

Il faut que le Conseil général s'engage, par un programme concret, à promouvoir l'identité bretonne de la Loire-Atlantique et à s'associer aux efforts de développement de la Bretagne.

Flexibles et pressurés

Comment travaillent les hommes d'aujourd'hui dans nos riches sociétés? Au-delà des discours théoriques et idéologiques sur la fin de l'entreprise autoritaire et l'avènement de l'entreprise post-taylorienne, quelle réalité vivent les travailleurs à l'heure de l'organisation informatisée des activités laborieuses, du "flux tendu", de la "qualité totale"? La question du travail dépasse de loin le cadre de l'entreprise. C'est le devenir de nos sociétés, dans le contexte de l'économie mondialisée, qui est en jeu.

Taylor n'est pas mort

L'histoire de l'organisation du travail a ses grands hommes. Inventeurs de méthodes fondamentalement nouvelles, ils révolutionnèrent l'activité laborieuse des hommes dans l'industrie. Incontestablement Frederick W. Taylor appartient à cette engeance. Sa méthode, l'Organisation Scientifique du Travail (OST), plus tard appelée taylorisme, il la forge à la fin du siècle dernier dans l'industrie américaine. Elle repose sur un impératif duquel découlent trois principes. Pour améliorer la productivité de l'entreprise, dont les gains doivent ensuite être équitablement partagés entre profits et salaires, il faut étudier scientifiquement chaque poste de travail. Cette étude entraînera la séparation du travail d'exécution et du travail de conception (l'ouvrier n'est pas payé pour penser son travail !), la parcellisation du travail d'exécution faisant naître une multitude d'opérations simples, faciles à apprendre (le temps d'apprentissage est du temps perdu pour le patron !), le chronométrage des opérations mises en séquences pour l'élaboration de normes de production sous la responsabilité des concepteurs du travail (ouvrier, dépasse la norme et tu seras gratifié, mais gare à ton salaire si tu es en dessous !).

Cette méthode s'est répandue partout, notamment en Europe entre les deux guerres et non sans controverse sur son contenu réel. Faillait-il, au nom de l'amélioration des salaires due à plus de productivité du travail, accepter que le travail soit toujours plus répétitif et toujours moins qualifié? Les syndicalistes, réformistes ou révolutionnaires (sauf la tendance anarcho en déclin), finissent par laisser entrer le taylorisme dans les entreprises. Au fil du temps, sur le terrain, les ouvriers finirent par comprendre (mais trop tard) que le désagrément (la répétitivité) l'emportait de loin sur l'avantage (l'amélioration des salaires). D'autant que le partage des gains de productivité cessa un jour d'être équitable, et cela bien sûr au désavantage des ouvriers.

Mais aujourd'hui, à l'heure du robot et de l'informatique, tout ceci a dû disparaître? Non, car le taylorisme a cédé la place au néotaylorisme qui, s'appuyant précisément sur les nouvelles techniques, augmente grandement le nombre de salariés soumis au travail répétitif non qualifié (1). Le "progrès" réside dans le fait que l'industrie n'est plus seule concernée, un grand nombre d'activités de services sont désormais concernées, assurant ainsi à Frédéric Taylor une postérité inespérée dans les années 70 de notre siècle. Une bien triste résurrection !

Messieurs les imposteurs !

Mais alors ! Que fait-on de tous ces livres, plus enthousiastes les uns que les autres, qui tentent depuis quinze ans de nous persuader que l'entreprise moderne a fait disparaître la contrainte du travail répétitif. A fait ou fera disparaître, patience, ce n'est qu'une question de temps. Combien d'intellectuels, réunis en de somptueux colloques se sont laissés endormir par les charmes suaves du nirvana que constituent les nouvelles formes d'organisation du travail? On ne les compte plus. Eh bien, osons le dire : ils sont, en compagnie des patrons "modernes" des hommes politiques libéraux, des imposteurs !

Selon eux, le travail a fondamentalement changé. L'informatisation des systèmes de production, en introduisant toujours plus de souplesse, remplacerait l'homme taylorisé par un "opérateur" épanoui par des tâches enrichies et diverses.

En fait, partout l'automatisation des processus permet ou augmente la standardisation des tâches et la répétitivité du travail. Quiconque observe, ne serait-ce qu'un quart d'heure, le ballet des salariés de chez McDo ne peut sérieusement en douter. Et le travail de bureau? N'a-t-il pas, lui aussi, été standardisé grâce au micro-ordinateur?

Et dans l'industrie, là où est né le taylorisme? Le robot, s'il a supprimé des emplois particulièrement pénibles, a-t-il supprimé les cadences infernales et le stress ouvrier qui leur est lié? Qu'en pensent les ouvriers de l'usine Renault de Douai qui ont bien du mal à accepter et comprendre la mort brutale par arrêt cardiaque de plusieurs d'entre eux ces derniers mois. Ces "morts du travail" étaient très loin d'être des vieillards ! Que pense M. Louis Schwertzer de l'entreprise automobile moderne, celle qui doit faire 8 % de productivité de plus chaque année (et 2.000 à 3.000 suppressions d'emplois) pour soutenir la concurrence en restant compétitive sur les prix?

La conséquence de ce néotaylorisme, pire que l'ancien peut-être, est dramatique. Plus le travail répétitif s'étend, plus le nombre d'emplois non qualifié augmente au détriment des emplois qualifiés alors que dans le même temps, par l'allongement la durée des études, on forme des individus qui devront accepter, pression du chômage oblige, des emplois au contenu de qualification inférieure à celle qu'ils ont acquise. Si on ajoute que déqualification veut dire bas salaires, comment s'étonner que la demande soit insuffisante pour assurer des débouchés à la production des entreprises?

Il faut le dire avec force : l'avenir n'est pas au salarié flexible et pressuré mais au salarié qualifié et bien payé. Puisque les gains de productivité sont si élevés, qu'attend-t-on pour mieux les partager? En voilà une vraie question que les intellectuels, patrons révolutionnaires et hommes politiques courageux pourraient se poser en colloque ! Vont-ils oser rompre avec l'imposture?

Yann FIÉVET

(1) Guillaume Duval, *L'entreprise efficace à l'heure de Swatch et de McDonald's. La seconde vie du taylorisme.* Editions Syros, 1998. A lire absolument quand on est madeliniste !

POBL VREIZH



Eus an aod vev d'ar c'hoad don

(Danevell diembann gant Fañch Treger
Skeudenn gant Nanda Troman)

Pempvet rann :

An hini a glaskas dilec'hiañ ar Menez Bre

– Ale, mamm-gozh ! eme Jakez ar Sidaner a C'hlizarc'hant d'e vamm-gozh Marianna, lâr deomp ur gontadenn 'ta !

– Feiz mabig, erru eo goullonderet ma sac'h marvailhoù ganit. Sell amañ unan, evelkent.

Selaouit holl mar hoc'h eus c'hoant
Hag e klevfot ur gaozig koant
Ha na neus enni netra gaou
Mes, marteze, ur ger pe daou.

Ujen ar Rous a oa miliner e parrez Runan e Bro-Dreger. Me a gomz deoc'h eus a wechall-gozh. E vilin, milin Kadored, a oa (hag a zo bepred) war ar Yeodi war harzoù parrez Prad. Betek an hañv-se e yae mat an traoù gantañ. Dour a errue war ar rod vras, mont a rae ar vilin endro ha malet e veze ed evit menajerien ar c'horn-bro. Kalz a ed end-eeun ken awechoù o deveze poan ar c'hirri o sevel grav sonn Sant-Visant gant o c'hargoù bleud, landrammus ha pounner. Sur mat ne oa ket milin Kadored evel ar vilin all-se war ar memes rinier, met nesoc'h d'ar mor, milin Boured, a veze lâret diouti :

"E milin Boured
Pa vez dour 'vez ket ed
Pa vez an eil hag egile
E vez ar vilin war he c'hostez"

Nann, milin Kadored ne oa ket ur vilin evel-se, sur ha n'eo ket marteze !

Er bloaz-mañ koulskoude e yae fall an traoù. Ne oa bet takenn c'hlav ebet abaoe miz Mae ha bremañ e miz Eost e oa izel-tre an dour er Yeodi. E gwirionez ne oa ken hemañ nemet ur ruzelenn kollet ganti he nerzh hag he galloud. Ha setu nec'het ar miliner.

– Penaos, emezañ, e rin me evit malañ an eost ma chom ken izel an dour ? Ne c'hellin ket ober ! Hag eñ da glemm ha da dermal hep paouez.

Chom a rae eurvezhioù hag eurvezhioù harpet ouzh aspled ar pont, ma tremen warnañ hent Runan da Brad, da c'hortoz ma tegasfe ur barr arnev dour bras er rinier. Met ne zeue netra. Neuze en em lakae da jezuzal ha da gunujenniñ ar Menez-Bre du-hont, war-zu ar c'hreisteiz e-lec'h ma oa ivez dourioù kentañ ar Yeodi.

Ne wele ket anezhañ eus foñs an draonienn met goût a ouie e-pelec'h e oa. Ha neuze eus krec'h ar c'hrav e veze gwelet mat.

– Te, emezañ, kozh Menez brein, te an hini zo kaoz d'ar sec'hour-mañ. Te an hini a droc'h an arnev hag a vir ar glav en tu all du-hont ! Ha ni amañ 'zo o vont da vervel gant an naon, daoust d'an eost da vezañ kaer er bloaz-mañ.

Ha gwir eo en deus ar Menez-Bre ar vrud da droc'hañ an arnev.

Kustumet eo tud Treger ha tud Kerne eus o Menez ha setu perak e kaozeont dioutañ en un doare libr ha didro. Stad e vez enne peurvuiañ o welet anezhañ e krec'h du-hont, dispak hag en e blom dalc'hmat. N'eo ket uhel a-walc'h evit bezañ kuzhet gant ar c'houmoul hag uhel a-walc'h eo evelkent evit ma vefe gwelet eus kazimant pep korn a Vro-Dreger. Bez en deus ur fas bev-buhezek ha zoken ur seurt yezh aes da gompren. Ma ra selloù du hag ur c'hruz d'e ziskoaz ez eus seblant arnev hag ez eo poent bras dastum ar foenn ha sachañ ar bagoù er gwasked war an aod. Ma sav e benn, er c'hontrol en ur souzañ a-dreñv hag en ur neuial en dremmwel neuze e vo brav an amzer war ar mor ha war ar parkeier. Bez en deus ur galloud kuzh evel m'en dije desket ober fizik gwechall. Hag en hañv-mañ e troc'h, bep tro, an arnev ha paour-kaezh miliner Runan e-kichen ar pont a zo erru prest da sodiñ.

– Mar talc'h an amzer evel-se eme un amezeg e chomo kein an dluzhed e-maez an dour a-benn-ar fin.

– Ro peoc'h din gant da gaozioù genaouek, eme ar miliner ! Ne welez ket emañ ma stal o vont da vezañ lakaet a-blad-kaer !

A-benn-ar fin, kollet gantañ e skiant vat e c'halvas e vous bihan Yannig hag e lâras dezhañ evel-hen.

– Kae, emezañ d'ar red betek maner Leztrezeg ha goulenn gant an aotrou dont amañ diouzhtu gant e gezeg sterniet ha prest da vezañ staget.

– Ya, mestr aet on, eme ar mous hep goulenn netra ouzhpenn.

Hag e redas ken-a-findaone betek ar maner, un tamm uheloc'h war hent Runan. Aotrou Leztrezeg a oa un denjentil-labourer evel ma oa kalz gwechall e Breizh. Noblañs vihan a oa ret dezhe gounit o buhez dre o labour. Ur menaj a dri a gezeg a oa gantañ en-dro d'e vaner.

Souezhet kaer e voe pa c'houlennas Yannig gantañ dont gant holl e gezeg betek ar pont. D'ober petra en deus ezhomm Ujen eus tri a gezeg a soñjas. Marteze ez eus sac'het div pe deir c'harg vleud e grav Sant-Visant. Ar mous ne ouie netra.

– Lâr d'az mestr emaon o vont, eme an aotrou, a oa un den servijus kenañ. Mont a reas etrezek ar marchosi. Ur wech e-barzh e roas bep a flouradenn d'an daou varc'h Bayard ha Maugis ha d'ar gazeg Olga. Amzer dezhañ da lakaat o c'holier hag o sternaj d'ar c'hezeg hag eñ war draoñ etrezek Sant-Visant. E traoñ ar pont e oa ar miliner o c'hortoz, pres warnañ.

– Bennozh Doue deoc'h aotrou da vezañ deuet ken buan d'am sikour, eme ar miliner.

– Petra 'zo erru ganeoc'h, Ujen ?

– Feiz, aotrou, ret eo deoc'h dont ganin da stagañ war ar Menez-Bre evit kas anezhañ pelloc'h. N'eo ket posupl derc'hel evel-hen. Ne ra takenn c'hlav ebet ken. Bemdez e troc'h an arnev. Ret eo kas anezhañ pelloc'h, ar pellañ posupl.

(*Da vezañ kendalc'het*)



Abadennoù brezhonek Frañs 3 : blas ar re nebeut

N'eus ket pell 'zo eo bet embannet dezrevell Lezvarn ar C'hontoù, a vez menneget enni ar selvijoù publik eo bet foranet ganto arc'hant ar Stad.

En dezrevell-mañ e vez kaoz eus Frañs-Television a vez bodet enni F2 ha F3. Aet eo ar frejoù-mercrezh da greskiñ kalz re vuan, gant frejoù re uhel paeet da dud 'zo, dic'haou re vras evit tud a ya kuit, kontradoù re vrokus a laka animatourien vrudet da vezañ pinvidik, goproù paeet c'hoazh da dud o deus roet a o dilez met a zo bet ac'hubet en-dro gant ar Stad. 17 milion a lurioù zoken a zo bet kollet gant Frañs 3, peogwir e oa bet postet an arc'hant-se e-barzh ur bank a oa bet lakaet a-sav pevar devezh a-raok !

Gant an arc'hant a zo bet kollet pe foranet a c'hellje bezañ bet krouet abadennoù brezhoneg ouzhpenn pe abadennoù brezhoneg nevez. Kouskit sioul tudoù ! N'eo ket, sur-a-walc'h, gant ar pezh a vez dispignet evit an abadennoù brezhonek a zo hiziv e vo foranet arc'hant ar Stad. Gant ar pezh a vez graet a Paris ne lavaran ket.

Da gentañ n'eus ket ur bern abadennoù. Adalek fin an hañv a vefe skignet 75 eurvezh brezhonek ar bloaz hervez rener Frañs 3 Breizh, gant ur c'hresk a 30 % e-keñver ar bloavezh a-raok. N'eus ket peadra da fougasiñ. E Bro-Gembre e vez skignet ugent gwech muioc'h abadennoù kembraek ar bloaz ha zoken e Bro-Skos ez eus muioc'h a abadennoù gouezelek ar bloaz.

Ha peseurt abadennoù brezhonek a vez skignet ? Dreist holl enklaskoù berr a-walc'h en ur sevel goulennoù gant tud 'zo. N'eus ket abadennoù evit ar vugale, n'eus ket mui filmoù faltazi abaoe pell, n'eus ket abadennoù evit kelenn ar brezhoneg, seurt abadennoù a goustfe keroc'h eget ar pezh a vez graet hiziv an deiz.

E meur a vod e vez espernet arc'hant. Da gentañ n'eus ket abadennoù nevez e-pad an hañv. Evit sevel abadennoù nevez e vez adimplijet abadennoù filmet a-wechoù meur a vloaz a zo : da skouer e-barzh abadenn «Du mañ Du-se» ar 24 a viz Here eo bet adskignet un abadenn diwar-benn ar golf eus 1995. A-wechoù e vez adimplijet tammoù eus «An taol lagad». A-wechoù zoken e vez furchet e-barzh an dielloù hag adimplijet abadennoù kalz koshoc'h e-giz e-barzh abadenn «Red an Amzer» eus an 10 a viz Genver diwar-benn Añjela Duval.

Abadennoù 'zo na rankont ket, d'am soñj, koustañ kaer. Da skouer pa vez skignet filmoù a zo bet troet da vare Gouel Etrekeltiek an Oriant : div wech eo bet skignet sonadeg Alan Stivell en Oriant e miz Eost tremenet, ul lodenn d'ar lañ a viz Du e plas «Red an Amzer, ul lodenn all e «Du-mañ Du-se d'ar 26 a viz Kerzu ; div wech eo bet skignet kenstrivadeg ar Bagadoù en Oriant d'an 8 a viz Du : d'ar 17 ha d'an 23 a viz Genver.

Hag ouzhpenn-se e vez berraet pe lamet kuit abadennoù 'zo. Da gentañ eo ret kaout soñj ne bad abadenn ar sul nemet 38 pe 39 munutenn e-lec'h 45, peogwir e vez lakaet bruderezh er frapad roet d'an abadenn vrezhonek. N'eo ket bet skignet «Du-mañ Du-se» d'an 2 a viz Genver ha berraet eo bet abadennoù an 11 a viz Here hag ar lañ a viz Du.

Y. JARDIN

Distruj bras e Loctudi !

Ne vo ket disonjet araok pell nozvez spontus eus an 20 a vis kerzu e porz Loctudi er Vro vigoudenn.

Un taol avel, tiz warnan beteg 180 kilometrad an eur a neus skubet ar porz pesketa, 40 bag a zo tapet ban darvout, 5 drailhet net, ar re all toullet pe gwallgoset, ar pontou koad torret o chadennou, e porz ar bagou lien distrujamant a zo ive evit 3 vilion a luriou. Evit komprenn gwelloc'h an traou ez eomp de vel André Al Lay mestr-pesketer e Loctudi, ha eurusamant evitan o pesketa en noz-se .

POBL-VREIZH : ***Penaos seurt taol e Loctudi ban ur porz anavezet e giz ar surañ er Vro Vigoudenn.***

André AL LAY : Morset, d'am sonj, n'eus ket bet gwellet avel ken krenv o sevel d'an tu an hanternoz ha gwasoc'h c'hoaz just ba 'n toull digor ar porz etre Loctudi hag an Enez-Tudi. Gant nerz an avel, ar mor a zo dirollet er porz ha setu ar bigi o tansal, stlapet an eil deus egile pe ouz ar pontou, plantet er strat pe drailhet ho bordiou.

P.V. : ***Lod a lavar matrehe e voe ar ponton-koad re skanv, pe n'eo ket difennet mad ar porz ouz aveliou an Nordé ?***

André AL LAY : Eveljust warlec'h ar reuz eo esoc'h kozeal. Da mérnor martoled n'eo ket bet gwellet avel ken start eus an tuse, kaer zo ober, taoliou an natur a zo avecheu dic'hortoz. Deus ar pez veler er journaliou, tout an dud a zo a du d'ober labouriou da zifenn gwelloc'h ar porz en tu an hanternoz.

P.V. : ***An holl bigi er porz n'int ket bet tapet en darvout ?***

André AL LAY : Nann, ar re vihanna hebken, ar re-se a ra an besketerez-deiz, ha teuen bemdez d'ar porz da verza, kregin pe pesket fresk, merlused, barzed hag all. Al lodenn vrasa eus an bigi-se a ya gant unan pe daou zen war dro 90 den o deus renket chom hep mond da besketa gand un distruj, lod bigi e vo renket buan awalch. Lod all a renko gortoz hirroc'h. Fors penaos gand ar gwall amzer a ren abaoe miz du, an all vartolodet a n'eus kollet kalz argant er goanv-man.

P.V. : ***Pa veler ar c'heleir, télé pe journaliou, an vortolod tapet a n'eus goulet sikouriou dioustu ?***

André AL LAY : Eveljust pa zo kementse a dud ban taol eo esoc'h en em zifenn, argant zo deuet eus ar goumuniou pe eus kuzul Penn-Ar-Bed. Peb bag a zo asuret ar vartolodet a vo paet dezo an dilabour hag ar hargou e vo disamet dezo evit ur. Ar 5 bag drailhet a hello dont er maez e mod ar plan Mellick. Dre vras me gred a yelo an traou ar gwella posubl. Gant chans n'eus bet den gloazet pe lazet ban distruj ur mell trest sonenez e n'eus digaset un tamig skoazell ive ha laket an dud d'em en intereset muioc'h gant ar besketerez ha da velet he fouez bar vro.

P.V. : ***Justamant Penaos e veles dazont ar pesketetez ?***

André AL LAY : Eviton-va unan, paet va bag ganin, tost a walc'h eus va retred, a yelo plaen awalc'h. Evit ar re yaouank e felle dézo e em lansi e vo kalz diaesoc'h. Ar priziou a zo gwellaet, gwir eo da pez int bet 3 pe 4 bloaz-zo, med niver ar pesket a gouez bep bloaz. Afors da rastellad ar mor, lod a sonj rna vo nebeutoc'h a pesket, e vefont kerroc'h, ne gredon ket, an dud a glasko boued all marc'hadmatoc'h

Nann evit ar mare ne veler ket gwall skler war dazont ar vicher martolod pesketa.

L. KLEAC'H

Pennduig ma c'hazhes

Pewarded klemm : AL LOGOD



Setu arru eizh eur, an ma kassan da m'Fennduig he bara laezh pemdeizeig'barzh ur bol gwenn àr all leurenn c'hlas ; gweled a ran anEhi é tegouezhoud, fuilhet he blew, difonn he c'herzh, ha tress fall àrnEhi, 'el p'he dehe passet un nosiad ag ar re fallañ.

Me d' c'houlenn geti : N'a ket forzh pikol ho traoù ma Fennduig ?"

Ha hi dre he daouladag melen : "Ya, n'aont ket mad ; redet em eus 'pad an nos àrlec'h al logod, n'em eus ket gweled maed unan he fri er-maes ag ur bern fagod ; ha c'hoazh achapet he deus edan ar bern ha n'on ket bet 'wid he zap ! Pessort buhez d'ar c'hizhier ma ne gavomp kénlogod !"

"Ha me é klask he c'honsoliñ : "Mes c'hwi 'gavo àrlerc'h, Pennduig, un deiz bennag'rall..."

Ha hi rust he selloù ha 'gozig fumet : 'Penaos e kavin pandeogwir n'en deus ket 'gosig heni 'bed kén ?...

"Baraog en em guzhemp, ni ar c'hizhier, àr-dreñv ur bouchad lann, pe ur bodad dreñj, pe ur souch koz bennaked, hag e vesemp 'gosig sur gweled ul logodenn bennag é tiskouezhiñ he fri...

"Mes petra gober bremañ pandeogwir ema oaet ho parkoù da blaenennoù divusul, ken moal 'el pennoù an tadoù kozh ? Menn 'ma oaet ho parkoù bihan gronnet a gleuzioù, lec'h d'an heol, ha lec'h d'an disheol, tachadoù plaen, ha tachadoù mottenneg ? Petra ' peus gwraet ag ho pro a oa ken braw anehi ? Kerzh da glask ase ul lec'h da spial !

"Petra gober c'hoazh pandeo ar sulerioù hemb greun'bed strewet àr ar blañcheris ? Ma mamm gozh a gonte deomp pegen pell e chome ar gwinizh pe ar c'herc'h bar sulerioù, hag ase 'vese 'witi hag he ziad ur barados heb par, ase 'vese fest al logod hag hon fest ni iwe !

"Hag oc'hpenn mestr : sellit doc'h ar bernioù plous penaos 'maint savet bremañ, pegen start 'vez roltet ha gwasket ar plousennoù ! Penaos e c'hellehe ur vamm toulliñ ase ul lec'h sioul da sevel he neizh ? Nag ar saoulegi ! Greun 'bed kén 'banne, àr-lerc'h ar machinioù divusul a rastella toud an traoù en ur zegass aon da rac'h al loened, kement a safar èl ma raont !

Brammoù gete a zo 'walc'h 'wid mougañ rac'h al loenedigoù kement èl ma vlasont.

Brammoù a zo 'walc'h 'wid spontiñ ha lakaad an oll da glewoud kaled ; kement a drous èl ma hadont !

"Ha c'hoazh ne gaosean ket deoc'h ag an dour : pegen 'lies n'vez ket 'gosig tu da lipad anehoñ, kement a zoñjer èl ma tegass deomp-ni ha mem d'al logod sur 'walc'h !"

Me da dostaad muioc'h doc'h ma Fennduig èl ma ankouahe he soñjoù du, 'wid diskouezhiñ dehi un tamm komprenassion en ur flourad anehi ged flouradennoù skañv ha hi neusen d' c'houlenn genin :

"Daoust'ha ma talv 'r boan bewô ?
"Daoust'ha ma talv 'r boan bewô hemb logod ?
Ha me souezhet :
"Hopala ! hopala ! Pennduig...
"Pa ven é flourad ahanoc'h, e lârit kement-mañ ?
"Pa gassan deoc'h ho podad laezh ha bara, 'vec'h é vagañ soñjou ken du ! Tu 'pehe da voud kountant bras ur sort !"

Ha hi ataw dre he daoulagad, ha mem dre vreg he c'hrabaunoù é toulliñ belouss he fawioù, da reiñ din da gompren.

H. AR BORGN

Intra Muros

E penn ar c'hourenez
en em led ar gêr
he mogerioù mein.
Ar mell siminalioù
' zo 'vel gedourien.
A-hed ar bloavezhioù
eo bet sezizet,
arsailhet ar gêr,
pilet gant boledoù.
Tan-gwall, barr-amzer,
tonnoù dirollet
o deus graet o merk,
en avelioù rip
a red er banelloù.

E penn an dourell
e stlak ar banniel
'vel d'un devezh gouel,
lorc'hus en e frankiz.
Tostik-tost, ar mor
' zo sioul pe zirollet.
Gant ar fru 'z eus blaz
an iod, an holen
ha frondoù c' hwerv
an tirioù losket.
Dougen ' ra ar baotred
hag o huñvre brell
davet heolioù grizies.

Per Dioller

KINNIGOÙ LABOUR

Mallus !

Skolioù Diwan Naoned

Emaomp o klask ur erlec'hiad pe erlec'hidi evit ar bloavezh-skol 1998-1999. Dav eo bezañ brezhoneger, dieub, plijet gant ar vugale. Ur stummadur berr ez eus tu kaout en a-raok gant Diwan-Breizh.

Ma tremen mat an erlec'hiadenn ez eus tu bezañ tutet.

Pgz : 02.40.29.04.15
02.40.35.21.58

●

O klask emañ Skol Diwan Naoned ur skoazellerez vrezhonegerez, an arnodenn ganti, evit ober war-dro babigeg a zo. Ma n'eo oar ket komz brezhoneg mad ar vaouezh e c'hello bezañ stummet en a-raok.

Pgz : 02.40.94.56.57.

Dix ans après sa création, où en est Dazont ?

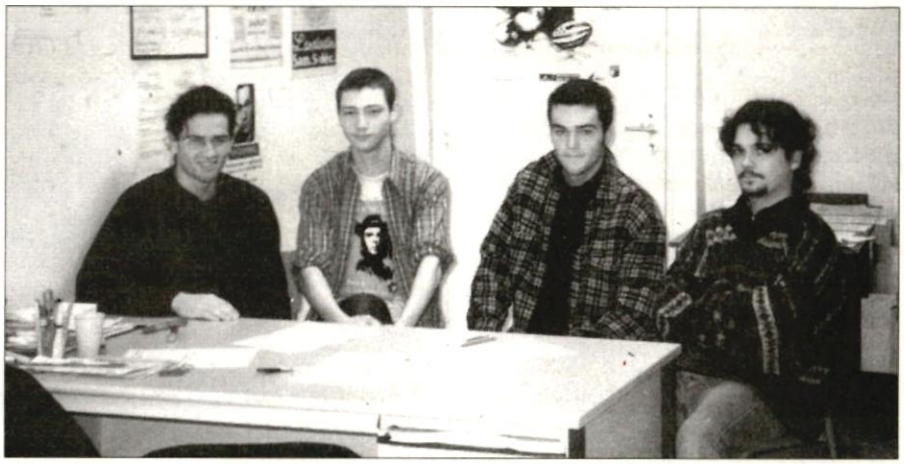


Photo R. Divard

Bureau Dazont : De gauche à droite, Iwan Nicolas, Yannig Laporte, le délégué de Quimper - Sébastien Rannou, le trésorier, Jean-Christophe Carrer.

Dix ans déjà que Dazont est né. Le temps d'établir un premier bilan sur ce syndicat étudiant pas comme les autres. Pour mieux connaître Dazont, son histoire, sa situation et ses projets, nous avons rencontré, le 18 janvier, à la faculté Victor Segalen, à Brest, le président de Dazont/Union des Etudiants de Bretagne, Iwan Nicolas, et son secrétaire, Yannig Laporte.

Le P.B. : ***Pouvez-vous nous rappeler, en quelques mots, l'origine du syndicat Dazont ?***

Yannig Laporte : Lorsque Dazont a été créé à Rennes, en 1989, il n'était pas conçu comme un syndicat étudiant mais correspondait à une bien plus grande ambition, qui était de rassembler les jeunes Bretons. Il s'agissait ainsi de rénover et rajeunir en profondeur un Emsav qui apparaissait aux yeux des fondateurs de Dazont, trop velléitaire, trop enclin à la compromission avec les partis français et somme toute assez peu efficace.

Le P.B. : ***Et depuis sa création, quels ont été les événements les plus marquants ?***

Iwan Nicolas : L'essor de Dazont a été rapide et il est parvenu à s'implanter à Brest, en 1991, et à Nantes, l'année suivante. Entre 1992 et 1995, la fédération Dazont était le syndicat étudiant le plus important de Bretagne en nombre d'élus, du fait en particulier de son importance à Rennes, à une époque, il est vrai, où l'UNEF-ID se trouvait très affaiblie par ses conflits internes. L'influence de Dazont a été très importante durant cette période. Il a largement contribué en particulier à conforter et à dynamiser les DEUG de breton à Rennes et à Brest et à accroître la place de la langue bretonne à l'Université.

Y.L. : En 1996-97, malheureusement, une grave crise a secoué Dazont-Rennes. La transmission du témoin entre générations s'est mal faite, il y a eu des dissensions et une période de désorganisation. Dazont a fini par disparaître du paysage rennais et la fédération a éclaté.

Le P.B. : ***Aujourd'hui, quelle est la situation de Dazont ?***

I.N. : Il subsiste deux syndicats étudiants de la fédération Dazont : Dazont/Union des Etudiants de Bretagne à l'Université de Bretagne Occidentale et Dazont/Environnement-Bretagne-Démocratie à l'Université de Nantes qui a survécu de justesse à la crise et est actuellement en phase de restructuration. A Brest, Dazont/UEB a obtenu un excellent score à la faculté des lettres et sciences sociales aux dernières élections étudiantes (36 % des voix) et est représenté par trois élus dans les conseils universitaires. Le problème essentiel pour nous, c'est que notre audience est trop limitée à la seule faculté des lettres et sciences sociales. Par ailleurs, depuis quelques années, des fédérations corporatistes, cherchent à supplanter les syndicats étudiants.

Le P.B. : ***Qu'est-ce qui vous différencie en fait le plus profondément des autres organisations étudiantes ?***

Y.L. : Nous avons un contenu idéologique et politique fort. Nous voulons incarner une gauche alternative, bretonne, militante. Nous sommes partisans de la décentralisation, y compris naturellement au niveau de l'Université, non pas pour y laisser entrer l'entreprise et le libéralisme, mais, dans un esprit de service public, pour une gestion mieux adaptée au terrain. Nous sommes également pour une meilleure information et une plus grande responsabilisation de la jeunesse bretonne, notamment étudiante. Au sein de l'UBO, nous luttons contre une tendance insidieuse à vouloir y introduire les lois du marché et à raisonner en termes de rentabilité immédiate des filières et des savoirs.

Le P.B. : ***Et en ce qui concerne Rennes et l'université Vannes/Lorient, est-ce qu'une stratégie de conquête ou de reconquête est envisagée ?***

Y.L. : Nous commençons à avoir des contacts sur l'UBS (Université de Bretagne Sud) et nous espérons pouvoir nous y implanter assez rapidement. En ce qui concerne Rennes, le problème est plus complexe. Le syndicat Sud-Etudiants tend à assumer le rôle de contre-pouvoir auparavant dévolu à Dazont. Nous avons des contacts amicaux réguliers avec eux, mais, l'identité bretonne est naturellement moins présente dans leur projet.

Le P.B. : ***Comment se présente aujourd'hui l'avenir pour Dazont ?***

Y.L. : Nous allons essayer, grâce en particulier à notre nouveau mensuel – An Disurzh («La chienlit») –, d'étendre notre influence sur le campus brestois et de prendre pied à Kemper, ainsi qu'à l'UBS. Nous cherchons également à développer et renforcer les contacts avec d'autres syndicats étudiants européens qui fonctionnent selon le même esprit. Par ailleurs, les 13 et 14 février sont des dates très importantes pour nous puisque nous tiendrons une assemblée générale extraordinaire afin de définir nos orientations pour les années à venir.

Propos recueillis par Ronan Divard

Contacts : Dazont UEB, local B 105, Faculté Victor Segalen, 29200 Brest, tél. 02.98.01.68.22.

Permanence tous les mercredis, de 12 h à 14 h, au local B 105.

Dazont Naoned, 3 rue Harnougs, 44000 Nantes/ Naoned, tél. 02.40.49.92.56.

Un «homard breton» très parisien et très indigeste

En novembre dernier, les lecteurs bretons découvraient dans les kiosques un nouveau mensuel au titre évocateur, «Le homard breton». D'apparence sympathique, ses créateurs, qui s'avouaient journalistes parisiens (nul n'est parfait) mais affirmaient *«beaucoup aimer venir en Bretagne en vacances»*, dénonçaient la nomination de conseillers régionaux FN dans les établissements scolaires ou hospitaliers et publiaient une enquête sur la pollution du littoral. Bref, nous aurions dû nous réjouir de la naissance de ce nouveau journal. Hélas, nous ne le ferons pas, car le numéro 2, paru avec un mois de retard, en a révélé la nature antibretonne.

En réponse à la lettre d'un lecteur qui s'était ému que le numéro 1 d'un journal comportant le mot «breton» dans son titre ait exclu la Loire-Atlantique de la Bretagne, la rédaction écrit : *«Si le journal ne couvre pas la zone Loire-Atlantique, c'est que, tout simplement, ce département fait partie, qu'on le veuille ou non, de la région Pays-de-Loire. Le homard breton ne prendra pas sa part dans ce débat, que nous jugeons archaïque»*. Voilà qui a le mérite d'être clair.

Dans ce même numéro 2, la bande du «Homard» affiche son opinion sur la langue bretonne et la place qui lui revient en Bretagne. Dans un édito intitulé «Homard à la Républicaine» (on se gratte déjà les pinces...), on lit, en effet, une prise de position résolument hostile à la Charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales ou minoritaires qui vient s'ajouter à celles, déjà relatées dans «Le Peuple Breton/Pobl Vreizh», du Front national, de Charlie Hebdo et de «La Libre Pensée» (quelle mixture !). Cette hostilité se double d'une méconnaissance totale du contenu de la Charte puisque la rédaction parisienne du «Homard» y voit tout un tas de choses qui ne s'y trouvent pas. Jugez-en : *«Ce texte imposera que tous les agents de services publics de la région puisse (sic) répondre en breton aux usagers qui ne souhaiteront pas s'exprimer en français... Ainsi, les magistrats de tous les tribunaux devront être capables de conduire les audiences en bretons (sic). On imagine aussi la joie des jeunes professeurs mutés ou nommés en Bretagne, obligés d'apprendre le patois pour assurer leur cours de maths, ou des postiers qui devront répondre dans la langue de la région à l'usager venu retirer une lettre recommandée, sans parler des médecins des hôpitaux publics et privés qui seront, eux aussi, obligé (sic) de respecter les particularités linguistiques de leurs malades»*. On est confondu par tant de mauvaise foi ou d'ignorance, car la charte européenne n'oblige à rien de tout cela qui que ce soit. On regrettera, par ailleurs, que des tenants de l'unilinguisme maîtrisent si peu l'objet de leur adoration...

Et la chute tombe, implacable et sentencieuse : *«Rappelons à toutes fins utiles mais nos lecteurs le savent déjà, que la langue officielle de la République est le Français* – avec une majuscule s'il vous plaît – *et que la Bretagne, jusqu'à preuve du contraire, fait bien partie de la République une et indivisible»*. Dans le genre «Je ne veux voir qu'une tête !», c'est admirable. Voilà de parfaits caporaux. Ce homard-là ne serait-il pas le fruit des amours de Jean-Pierre Chevènement et Marie-France Garaud ?

On peut être Parisien et journaliste et ne rien connaître du monde qui



D.R.

vous entoure, car si ces messieurs et ces dames avaient la curiosité de voyager un peu, ne serait-ce qu'en Europe, ils sauraient que l'existence de plusieurs langues officielles y est souvent la règle et qu'à cet égard, la France fait figure d'exception. Mais leur horizon indépassable semble s'arrêter au périphérique...

Sans tomber dans la paranoïa, on peut se demander ce qui motive des journalistes parisiens à produire, bénévolement affirment-ils, un journal consacré à la Bretagne mais dont les premiers numéros s'attachent à contrer l'identité bretonne sur deux revendications fondamentales et qui voient dans la langue bretonne un vulgaire «patois». Attention, donc, au homard thermidor qui endort...

C.G.

Made in Paris

«Le Courrier international» est un journal bien sympathique (l'auteur de ce billet fait partie des «souscripteurs-fondateurs»...) et c'est un titre bien ouvert sur le monde, puisqu'il est composé presque exclusivement de traductions de la presse étrangère. On y respire nettement mieux que dans notre bonne presse franco-franchouillarde...

Cependant, sur les questions nationalitaires, il est atteint de quelques défauts bien... parisiens. Ainsi, les éditoriaux (originaux) d'Alexandre Adler sont régulièrement opposés aux luttes de libération des peuples, surtout en Europe ! De même la question basque est évoquée très majoritairement à travers des titres madrilènes très hostiles à ce qui vient d'Euzkadi.

Et puis, même si les articles sont traduits, il faut bien les présenter. Et on observe parfois une curieuse presbytie de nos éditeurs parisiens.

Un exemple ? Un article du n° 420 (novembre 98) intitulé «Le syndrome écossais fait trembler l'Europe» est ainsi présenté : «Et si l'Europe votait pour l'indépendance aux élections de mai 1999 ? Pas difficile d'imaginer alors la panique dans les grands pays de l'UE qui redoutent un effet domino en Catalogne, en Lombardie, en Flandre... et même en Bavière». Le texte d'Andrew Marr, paru dans «The Observer» de Londres dit exactement ceci : «Cela (le vote écossais) serait la porte ouverte à la sécession de la Catalogne, de la Lombardie, de la Bretagne, de la Corse, de la Flandre... et même de la Bavière».

Cherchez la différence.

R.L.

Foyer des Châtaigniers à Kemper :
Opposition résidants-municipalité : ne peut-on humaniser



Photo P. Cousin

A Quimper, le 17 novembre dernier, Mme Garros, adjointe au Maire socialiste de la municipalité Poignant, présidente de ce fait du CCAS local, annonçait aux familles et aux résidants du foyer-logement des Châtaigniers, la décision (prise en mars 1998 !) de fermer dans les 18 mois le foyer pour le transformer en résidence pour étudiants...

Étrange décision ? Sauf à savoir que ce foyer ne répond pas aux normes de sécurité «pour anciens» et que le coût de la mise aux normes a paru excessif aux autorités municipales. C'est bien là le premier problème : face à la nécessité de la sécurité – qu'il serait démagogique de nier – doit-on faire de choix de la «rentabilité» ? Et (second problème) doit-on le faire en multipliant les pressions sur

Pannes informatiques :
La Poste, victime de sa politique sociale, estime la CNL

Ces dernières semaines, les médias se sont abondamment fait l'écho des ennuis des usagers, suite à des encombrements et à des pannes des systèmes informatiques de La Poste dans plusieurs régions de France. La Confédération Nationale du Logement et de la Consommation est saisie chaque semaine de nombreux litiges d'usagers avec leurs banques et tient donc à apporter une mise au point.

Il y a des abus bancaires, face aux défavorisés

Les rejets de chèques pour provision insuffisante (même à la veille de l'arrivée du salaire, de la pension ou du RMI réguliers) se multiplient, avec parfois plusieurs rejets pour la même créance et ceci avec des frais importants à chaque fois. De même les rejets de prélèvements donnent lieu à des frais de banque et à des amendes. Il faut savoir que pour mettre fin à un prélèvement on doit avertir le créancier qui est tenu d'accepter. Si on s'adresse à la banque elle peut – et elle ne s'en prive pas – vous compter une taxe ! Au total, les interdits bancaires ou ceux à qui on refuse les chéquiers doivent acquitter des frais importants pour payer leurs factures (eau, loyer, téléphone...) à partir de leurs comptes bancaires avec des chèques de banque. On en vient à voir partir en frais bancaires plus de 50 % des revenus mensuels de certains usagers démunis, même alimentés par des sommes insaisissables.

Le service public, lui, ne pratique pas de discrimination

De nombreux usagers chassés du système bancaire ou découragés par ces méthodes se retrouvent à La Poste. Des livrets d'épargne (livret A) servent alors souvent à la trésorerie pour les achats et la vie courante. Ceci explique l'afflux aux guichets au moment du versement des fonds sociaux et du RMI et les pannes qui s'en sont suivies. On comprend le mécontentement des usagers qui sont alors à un jour près dans la gestion de leur budget familial. Mais, il faut dire que les banques, elles aussi ont eu leur quota de pannes sans avoir les mêmes excuses sur le plan du service rendu. Les médias n'en ont pas parlé ou presque.

Il faut un service de base gratuit

Face à la multiplication des coupures d'eau, de téléphone, d'électricité, aux interdictions bancaires, il faut garantir à tous un minimum d'accès aux services. Comme pour la carte chômeurs dans les transports publics, il faut aussi pour les services financiers imposer un service de base gratuit et sanctionner dans le même temps de manière dissuasive les pratiques de certains établissements financiers qui se résignent à une société à deux vitesses dont ils éliminent les plus démunis en faisant de la sélection du risque et de la clientèle en vertu de la loi du profit.

CNL 35 (tél. 02.99.30.21.22)
siégeant au Centre technique régional
de la Consommation (CRTC-Bretagne)

le débat social ?

des anciens, perdus à l'idée de perdre leurs amis et leurs repères ? La dispersion de leur groupe dans différents établissements semble bien être la solution retenue par Mme Garros !

Heureusement pour les résidants du foyer des Châtaigniers, la CNL (Confédération nationale du Logement et de la Consommation – CNL-Bretagne) a entrepris, avocat à l'appui, de défendre et d'organiser les résidants. Combat difficile dans un milieu peu habitué, à l'origine, aux conflits ou face à une municipalité («de gauche» !) qui multiplie les entraves à cette lutte : refus de communiquer les adresses des familles de résidants, refus du maire de donner la parole au Conseil municipal en décembre, suppression annoncée du service de cuisine au foyer, etc. En janvier, Mme Garros faisait afficher une lettre interdisant une réunion d'information prévue le 9 ! On ne voit pas au nom de quoi Mme Garros pourrait légiférer sur l'organisation par des résidants adultes de réunions **à leur domicile** ! La CNL-Bretagne ajoute «Il est vrai que Mme Garros voudrait sûrement être seule pour tenir (aux résidants) des propos lénifiants et leur poser sans cesse la même question sur un ton cauteleux «Quand est-ce que vous partez ? Où voulez-vous aller ?». Et elle n'apprécie sûrement pas non plus celles qui lui répondent : «Au cimetière !».

En tout cas, les résidants réunis le 9 janvier avaient le moral : à l'unanimité des 17 présents (sur 30 locataires), ils demandent les travaux de mise en sécurité et leur relogement pendant les travaux **tous ensemble** (ils insistent !) dans une autre structure. Ils annoncent par ailleurs qu'ils ne partiront que par la force. Bravo les anciens !

Alors, Mme Garros, votre conception «socialiste et sociale» ira-t-elle jusqu'à leur envoyer les C.R.S. ?

Jean ROUDAUT

Solidarité

Appel de Skoazell Vreizh : 30 francs x 1000

Un militant breton de la région de Lannion, qui avait déposé une plainte avec constitution de partie civile, s'est vu demander au titre de la "consignation initiale" la somme de 30.000 francs.

La "consignation initiale" est toujours demandée pour couvrir des frais d'expertise éventuels. Elle est fixée par le Doyen des juges d'instruction du Tribunal de Grande instance concerné, sans justification.

La somme de 30.000 francs est **très largement supérieure** à ce qui est demandé habituellement. Or, si cette consignation n'avait pas été versée pour le 2 novembre dernier, l'affaire n'aurait pas été instruite...

Cette plainte est celle d'un citoyen contre des fonctionnaires de l'Etat dans l'exercice de leur fonction : un préfet (celui de l'Indre) et un lieutenant de gendarmerie.

Faut-il penser que la justice, en exigeant une telle somme du plaignant qui n'a pas les revenus suffisants pour s'en acquitter, cherche à le dissuader de maintenir sa plainte ?

Cela reviendrait à dire que certains citoyens peuvent se voir refuser l'accès à la justice pour des besoins d'argent... Or, dans un Etat de droit – si cette expression a un sens – de même que le citoyen à des droits et des devoirs envers l'Etat, celui-ci, de son côté, a le devoir de protéger ses citoyens, y compris contre les abus de sa propre administration. Et dans une démocratie qui se respecte, les citoyens sont égaux devant la Loi. Ce principe d'égalité est-il respecté dans le cas présent ?

Pour verser cette consignation initiale, le militant breton a dû emprunter la somme demandée à "Skoazell Vreizh – Secours breton". Nous proposons à ceux qui estiment que la justice doit être accessible à tous d'envoyer un chèque de 30 F à "Skoazell Vreizh", 3 rue Aristide Briand, 44350 Guérande. La somme pourra être restituée en fin de procédure à ceux qui le désirent (le préciser dans l'accompagnement du chèque).

Depuis l'enclenchement de cette affaire, les choses ont évolué, en mal. Le doyen des juges d'instruction de Châteauroux (Indre) vient d'ordonner un refus d'informer, malgré les réquisitions contraires du Procureur de la République ! Le militant breton, Michel Herjean, a bien entendu fait appel de ce refus d'informer. Et sa "consignation initiale" de 30.000 F est toujours bloquée...

On voit donc ici que la solidarité bretonne trouve légitimement à s'exercer. Ne cédons pas ! Participons à l'opération "30 x 1000".

Il renonce à tout O.G.M.

Jean-Jacques Henaff s'explique

Le P.B. : ***Jean-Jacques Hénaff, votre décision d'exclure les OGM de vos produits a marqué. Ce n'est pas le genre de décision qui se prend comme ça au débotté. Quel a été votre cheminement ?***

J.J. Hénaff : Une récente enquête d'opinion montre que, parmi les "grandes peurs" que peuvent ressentir les gens, celle qui vient largement en tête c'est le risque alimentaire. La fidélité des consommateurs à notre marque s'est construite sur la confiance. Nous avons donc des obligations vis-à-vis d'eux pour toujours mériter cette confiance.

C'est pour cette raison, par exemple, que depuis longtemps la traçabilité est une réalité chez nous. Notre système s'est amélioré au fil des années mais nous n'en avons jamais fait un slogan, même si nous avons obtenu en 1997 le Trophée Gencod pour le "marquage des unités logistiques et la traçabilité".

Nous avons l'obligation de tout anticiper et nous exerçons, par conséquent, une certaine veille sur les évolutions technologiques intervenant autour de nous. C'est ainsi que, dès que nous avons su que les USA avaient décidé en 1997 de mélanger les productions traditionnelles de soja et celles de soja génétiquement modifié, nous nous sommes interrogés sur la conduite à tenir.

Le P.B. : ***Parmi les différentes raisons qui ont motivé votre décision, quelle est – et pourquoi – la plus importante ? Quels arguments ont échangé le chef d'entreprise, le fabriquant de produits alimentaires, le citoyen réunis en une seule personne ?***

J.J. Hénaff : Nous n'avons pas, comme la plupart des gens, de position définitive concernant les aliments génétiquement modifiés. Nous n'avons pas de raison pour condamner d'avance les biotechnologies qui sont, sans doute, un secteur d'avenir où la Bretagne peut avoir un rôle important compte tenu du poids de son industrie agroalimentaire. Mais nous considérons qu'il ne faut pas "foncer tête baissée". Sur de nombreux points il faut y voir plus clair, avoir des assurances. Il faut se garder d'aller trop vite et trop loin.

Notre décision d'exclure de toutes nos recettes tout ingrédient pouvant provenir du génie génétique relève du principe de précaution. Il ne serait pas acceptable que l'on découvre un jour que des produits que nous fabriquons, et qui sont toujours dans les circuits de distribution, ne soient pas conformes à la réglementation ou puissent inquiéter le consommateur en quoi que ce soit.

Le P.B. : ***Concrètement, qu'est-ce que cela entraîne comme problèmes dans les domaines de la fabrication, de l'approvisionnement ?***

J.J. Hénaff : Sur le plan pratique nous avons pris la décision, dès le mi-



D.R.

lieu de 1997, de remplacer les isolats de soja que nous utilisions dans certaines recettes (ce sont pourtant des produits qui ont d'excellentes qualités nutritionnelles) par des caséinates du lait. Nous avons également banni les farines de maïs que nous employions pour la confection de certaines sauces.

Les quantités d'isolats de soja et de farines de maïs que nous utilisions étaient très faibles, mais elles concernaient plusieurs recettes.

Il nous a donc fallu reformuler un certain nombre de produits sans en changer les caractéristiques gustatives.

Nous avons dû également modifier les déclarations d'ingrédients figurant sur tous les emballages concernés.

Tout cela a pris bien entendu beaucoup de temps (plusieurs mois) et la modification des textes des boîtes et des étiquettes a eu un coût significatif.

Le P.B. : ***Que pensez-vous de l'attitude de villes, comme Lorient par exemple. qui ont décidé d'exclure les OGM des appels d'offres pour l'alimentation collective ?***

J.J. Hénaff : Beaucoup de municipalités ont été alertées par les consommateurs qui déjeunaient dans les restaurants collectifs et qui (effet vache folle) ne voulaient pas que leur soient servis des repas dans lesquels auraient pu se trouver des aliments issus des techniques du génie génétique. Dans de très nombreuses villes la pression des parents d'enfants déjeunant dans les cantines scolaires a été forte.

Le P.B. : ***Allez-vous encourager vos collègues de "Produit en Bretagne" à suivre votre exemple ?***

J.J. Hénaff : Nous n'avons pas de leçon à donner. Nous avons très tôt adopté une position prudente pour les raisons que je vous ai indiquées. Si d'autres fabricants partagent notre point de vue ils peuvent adopter la même politique.

Le P.B. : ***Une certaine image de l'agroalimentaire breton nuisait-elle précisément à l'image de marque des produits Hénaff ?***

J.J. Hénaff : Que voulez-vous dire ? Le baromètre d'image que nous avons réalisé il y a deux ans dans le cadre de "Produit en Bretagne" nous a révélé qu'en dehors de la Bretagne l'agroalimentaire breton n'avait pas l'image dégradée que vous sous-entendez. Nous sommes en train d'actualiser ce baromètre et nous saurons dans 3 mois si cette image a évolué.

Le P.B. : ***Avez-vous déjà des éléments d'appréciation des retombées de votre décision ?***

J.J. Hénaff : J'ai été très surpris de voir que cette information concernant notre position vis-à-vis des OGM, parue dans le journal *Ouest-France*, avait été très remarquée. Le fait que vous m'interrogiez à ce sujet est également la preuve que beaucoup de monde y a trouvé de l'intérêt.

Recueilli par
Herri GOURMELEN

La crise du porc : retour à la case départ !

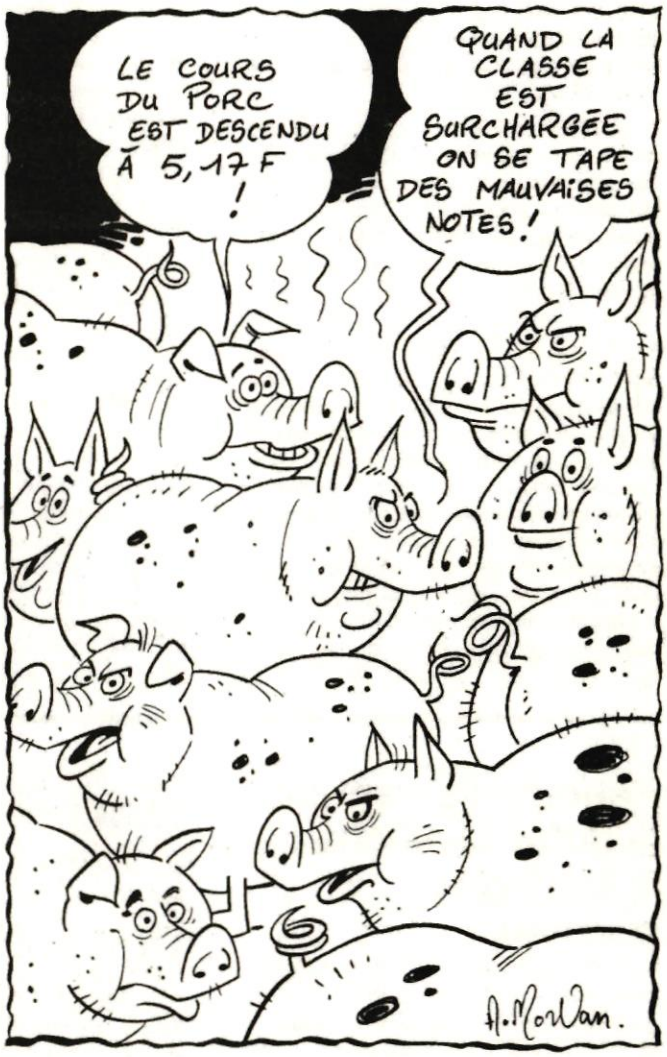
L'échec du gouvernement et la position intenable de la F.N.S.E.A. en Bretagne

Le record à la baisse du prix de la viande de porc enregistré au marché au cadran de Plérin sanctionne la politique à la petite semaine que le gouvernement avait engagée, en novembre dernier, en distribuant des aides occultes par l'intermédiaire d'un petit nombre d'abatteurs. Moins de deux mois se sont écoulés et nous voilà de retour à la case départ.

La crise en cours n'est pas conjoncturelle mais structurelle. Seule une maîtrise de la production dans un esprit de préservation des élevages familiaux peut y répondre, ce qui suppose une organisation commune de marche (OCM) réellement efficace.

Les méthodes de choc de la FNSEA ne dissimuleront pas davantage la lourde part de responsabilité de ceux qui, dans la filière porcine, encouragent depuis de longues années les extensions d'élevages illégales et ont précipité beaucoup de petifs éleveurs à la faillite. Comment les responsables de la FNSEA en Bretagne peuvent-ils exiger des abattoirs et des salaisons qu'ils n'achètent que du porc breton et, en même temps, attendre de la Commission européenne qu'elle subventionne à guichet ouvert leur production pour leur permettre d'exporter en Russie ou au Japon ? Nous ne sommes plus au temps de l'empire colonial français et de ses marchés captifs en Afrique et en Asie. **En 1999, on ne peut vouloir à la fois un protectionnisme absolu à l'intérieur et des frontières grandes ouvertes à l'extérieur.**

Plus que jamais la crise du porc met en cause le modèle agricole productiviste et intensif qui s'est développé en Bretagne depuis les années soixante. Ce modèle s'est épuisé. L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire bretonnes sont à un tournant de leur histoire. De nouvelles valeurs économiques que sont la qualité du produit de base et sa valorisation sur place doivent se substituer au mythe du développement par le produire toujours plus.



André Morvan

La mesure visant les «truies illégales» ne doit pas se limiter aux seules Z.E.S.

L'Union démocratique bretonne accueille favorablement la mesure, prise le 19 janvier, visant à faire disparaître les «truies illégales» des élevages qui se sont agrandis sans autorisation. Il s'agit de la première mesure structurelle qui peut répondre efficacement à la crise que traverse la production porcine puisque ces «truies illégales» représenteraient de 10 à 15 % du cheptel porcin en France.

L'UDB constate le décalage qui va croissant entre la position de la FNSEA au niveau français, favorable à cette mesure tout comme la Confédération Paysanne, et celle de ses représentants en Bretagne qui s'y opposent. Ce décalage illustre l'impasse dans laquelle la logique intensive et productiviste risque de conduire le secteur agricole et agro-alimentaire en Bretagne.

Favorable à la mesure qui vient d'être prise, l'UDB insiste cependant pour qu'elle ne se limite pas aux seules Zones d'excédent structurel (ZES), qui concernent principalement la Bretagne, mais qu'**elle s'étende à l'ensemble des éleveurs français qui ont augmenté leur cheptel dans l'illégalité.** Dans le cas contraire, la mesure gouvernementale profiterait aux céréaliers du nord, de l'est et du sud-ouest de la France, principaux bénéficiaires des primes de la PAC, qui se sont diversifiés dans la production porcine depuis quelques années.

Faire du porc sans cochonneries !

Les conseils municipaux sont régulièrement consultés sur d'éventuelles extensions d'élevages porcins. Dans bon nombre de communes, l'affaire est vite réglée : l'éleveur y est influent et, bien souvent l'opération est étayée par la promesse d'une ou deux créations d'emplois.

Mais devant un électorat de plus en plus sensible à l'écologie, à la qualité et au prix de l'eau, la pensée unique commence à être battue en brèche dans ce domaine, et lorsqu'il s'agit de donner un avis, les assemblées municipales sont souvent le lieu de sérieux débats.

On reste pourtant éberlués par la légèreté dont font preuve bon nombre d'élus face à un problème aussi grave ; ici on vote à bulletins secrets comme si l'électeur n'était pas en droit de connaître la position des uns et des autres sur le problème ; là on considère que l'on peut dire « oui » sans états d'âme puisque l'on n'est pas encore en zone d'excèdent structurel (ZES) ; ailleurs on prétend que, puisque « c'est le préfet qui décide » (curieuse conception du rôle d'élu !) on s'abstient, ou, mieux encore : on refuse de voter !

La position des élus de l'UDB est claire : dans ce type d'élevage et en particulier sous sa forme la plus aberrante, le hors-sol, la terre n'a, à la limite, d'autre intérêt que celui de servir de réceptacle aux déjections animales, et ce n'est, ni en parfumant le lisier, ni en construisant aux frais de la collectivité des « usines de dénitratation » en faisant mine d'oublier le reste (phosphore, cuivre, zinc, etc..,) que l'on résoudra le problème. Notre réponse à toute consultation de ce genre est donc « Non ». Mais alors que faire ?

Il serait démagogique de prétendre qu'il est possible d'arrêter brutalement ce type de production et ceci pour plusieurs raisons : nous vivons dans un système économique que, pour notre part, nous rejetons, mais qui existe, et nous devons en tenir compte même si notre but est de le transformer, Dans le cadre de ce système, l'élevage est notre première industrie, polluante certes, mais « performante » selon les critères en vigueur, et exportatrice ; des milliers de gens en vivent et cela aussi compte ! Pour autant ce n'est pas parce que le centralisme le plus stupide d'Europe a fait de l'Ile de France une mégalopole, que la Bretagne doit être transformée en immense porcherie : nous devons penser à un autre type d'élevage, sur paille, lié au sol, avec un nombre de porcs proportionnel à la surface exploitée. Cette méthode fonctionne à la satisfaction de ceux qui la pratiquent. (Voir A. Pochon dans Le Peuple Breton de Novembre*)

Parallèlement, et pour le secteur agro-industriel, nous devons chercher une autre utilisation du lisier : il y a aujourd'hui sans doute possibilité de le transformer en engrais solide, donc commercialisable ; la méthanisation est possible en théorie, et la recherche doit se poursuivre dans ce domaine. Faire de l'agriculteur du siècle prochain un producteur de nourriture et d'énergie, et ceci sans polluer, voilà un défi qu'un véritable pouvoir régional pourrait tenter de relever !

« Le temps du monde fini commence » écrivait il y a déjà un demi-siècle Paul Valéry, et s'il est vrai que notre espèce a la faculté de se reproduire indéfiniment, la Bretagne, elle, n'est pas extensible. Beaucoup nous l'envient, protégeons-la !

Louis LE GUILLOU

** Ce numéro peut être adressé gratuitement à tout lecteur intéressé – 5 F en timbres pour le port (!) seront appréciés de notre trésorerie.*

Renouvellement de la flotte de pêche : la Bretagne sacrifiée !

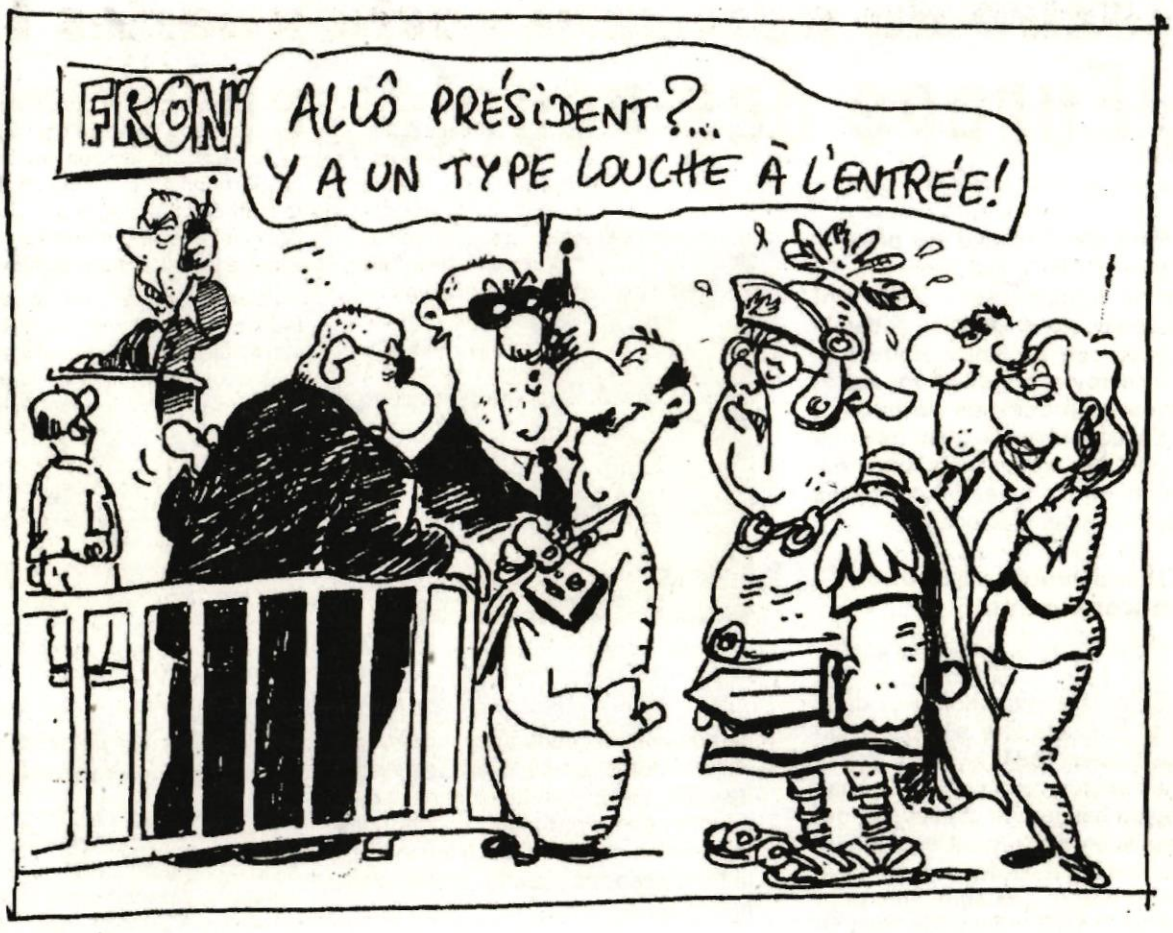
Confirmant toutes les analyses de l'U.D.B. sur le désintérêt manifesté par le gouvernement pour l'avenir de la pêche bretonne, le ministère en publiant ses choix en matière de constructions neuves autorisées sacrifie délibérément la Bretagne, au profit du Pas-de-Calais (Boulogne...) et du Languedoc. Le 20 janvier, on apprenait que M. Glavany permettait un **renouvellement** de 6.620 kilowatts à Boulogne (plus de 50 % du total français) contre 1.695 kilowatts à la Bretagne administrative et... 96 pour les "Pays de Loire", soit 13 % du total français. Par ailleurs, **en constructions nouvelles,** la moitié seulement des projets bretons est acceptée. *Le Télégramme de Brest le disait : "les Bretons sont loin du compte".*

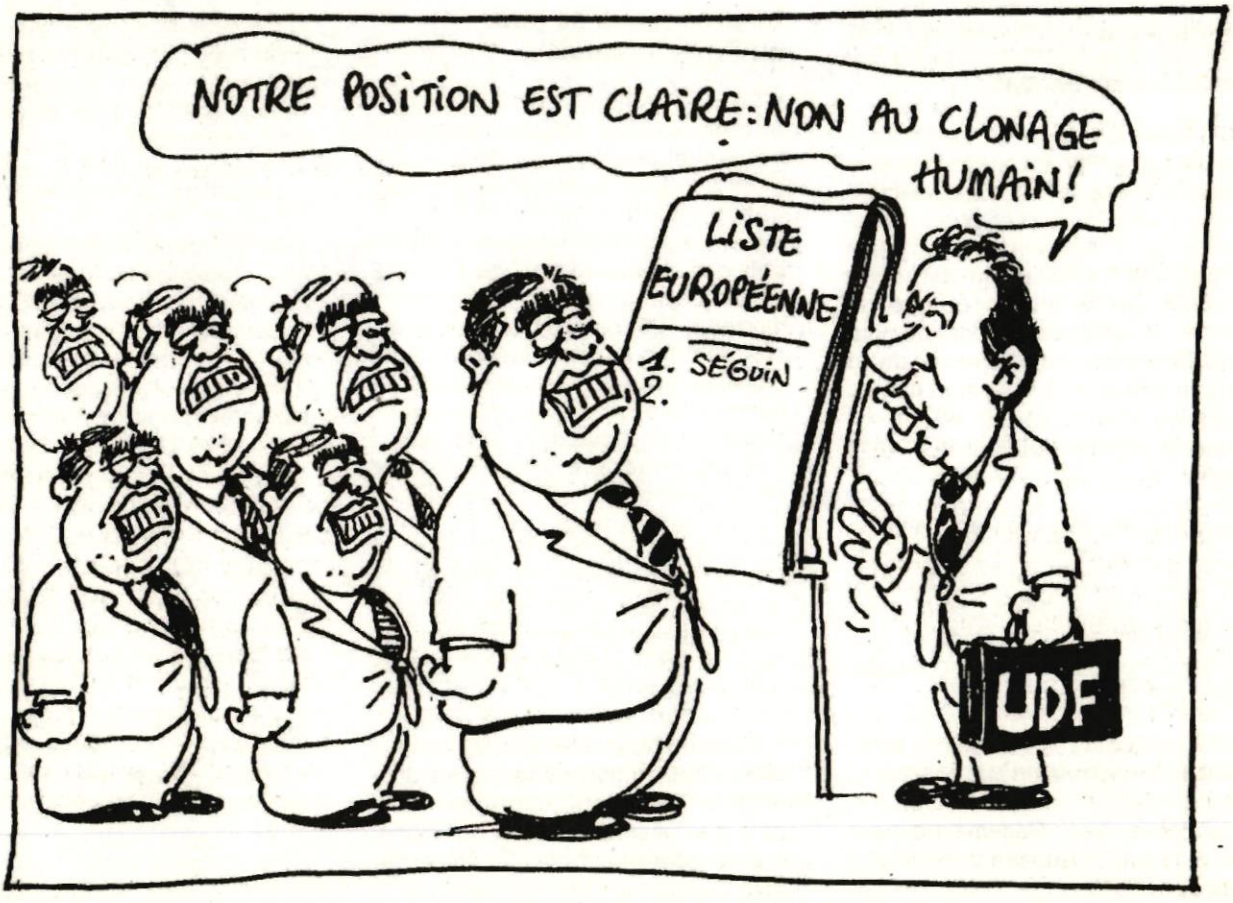
Casser des bateaux plutôt que les offrir au tiers-monde : un gâchis inacceptable

Jean-Pierre Coïc, marin-pêcheur à Concarneau et président de l'Association pêche artisanale haïtienne (Apah), avait échafaudé le projet généreux d'envoyer des bateaux de pêche à Haïti, l'un des pays les plus déshérités du monde, plutôt que de les livrer à la destruction comme l'exige Bruxelles. Or, cette intention louable s'est heurtée à l'attitude obtuse de l'administration européenne qui a décidé d'appliquer aveuglément un règlement imbécile qui stipule qu'en cas de don, la prime de sortie (sic) d'un navire de la flotte européenne est considérablement diminuée pour le propriétaire, et carrément annulée pour les petites unités de moins de 14 mètres. Dire que les technocrates européens préfèrent à titre personnel que les coques soient livrées au feu ou détruites à coups de pelleteuse plutôt qu'offertes à des populations du Tiers Monde est sans nul doute inexact. En fait, la réalité est que ce cas de figure, aussi stupéfiant que cela puisse paraître, n'avait tout bonnement pas été envisagé lors de la rédaction des règlements européens de réduction de flottille, conduisant ainsi à ce gâchis humanitaire inacceptable. Nous espérons que la demande de dérogation adressée par Jean-Pierre Coïc aboutira et que les pêcheurs haïtiens pourront enfin bénéficier de ces bateaux qui, jugés inutiles en Europe, sont encore capables de rendre de grands services et de connaître une seconde existence.

Ronan DIVARD

Janvier... vu par Nono





L'Europe des peuples en marche

Le Parti démocratique des peuples d'Europe (PDPE), qui regroupe 18 partis de peuples sans Etat dont l'UDB, tenait son assemblée générale à Bruxelles en décembre dernier. A l'ordre du jour : les élections européennes, le processus de paix au Pays Basque, l'Agenda 2000 (réforme de la politique agricole commune européenne et des aides européennes au développement régional).

Une progression attendue aux Européennes

Les élections européennes s'annoncent bien pour le PDPE qui espère doubler sa représentation. Aux deux députés écossais et à la députée flamande élus en 1994 devraient s'ajouter une députée galloise (Jille Evans), un député basque ou catalan, un député galicien ainsi, peut-être, qu'un troisième député écossais. 6 ou 7 députés ne seront pas suffisants pour former un groupe puisqu'il en faut au moins 14 de 5 Etats différents, mais des alliances semblent possibles avec des députés de centre-gauche du Danemark et des Pays-Bas.

Un "tour des pays" a permis d'apprendre qu'en Flandre, après plusieurs années de crise, la Volksunie, élément moteur du PDPE, était en phase de remontée, grâce notamment à son jeune président Bert Anciaux qui est l'homme politique le plus populaire de Flandre. Une alliance se dessine pour les Européennes avec le groupe de "la marche blanche" qui s'est constitué après les scandales qui ont mis en cause la gendarmerie et la justice belges.

Au Pays de Galles, le Parti travailliste est en situation de désarroi après la démission du secrétaire d'Etat aux affaires galloises. Le Plaid Cymru (Parti gallois) atteint 24 à 25 % dans les sondages contre 10 % aux élections législatives de 1997.

En Ecosse, où les élections européennes seront précédées, comme au Pays de Galles, par l'élection en mai 1999 d'un nouveau Parlement dans le cadre du processus d'autonomie, le Scottish national party (SNP) est donné au coude à coude avec le Parti travailliste autour de 40 % des intentions de vote. Les moyens financiers des travaillistes et leur influence dans les médias leur donnent un avantage sur le Parti écossais mais le résultat s'annonce serré.



Photo C. Guyonvarc'h

De gauche à droite : Begoña Lasagabaster, députée basque ; Winnie Ewing, députée européenne de l'Ecosse ; Nelly Maes, députée européenne pour les Flandres.

Le processus de paix au Pays Basque

Begoña Lasagabaster, représentante d'Eusko Alkartasuna (Solidarité basque) et députée basque au Parlement de l'Etat espagnol, a expliqué que la paix des armes en Euskadi avait radicalement changé le climat politique. L'accord de Lizarra du 12 septembre 1998 (cf. Le Peuple Breton d'octobre 1998 page 24) signé par l'essentiel de la société basque (partis basques, syndicats basques, associations culturelles, Eglise) a trouvé sa traduction politique dans la formation d'un gouvernement de coalition PNV (Parti nationaliste basque) - Eusko Alkartasuna (Solidarité basque), soutenu sans participation ministérielle par Euskal Herritarok (ex-Herri Batasuna), ce qui est une première depuis 20 ans. Les partis espagnolistes (Partido Popular et Parti socialiste) sont rejetés dans l'opposition.

Cette nouvelle configuration devrait déboucher sur une présence plus affirmée du Pays Basque dans les institutions européennes et, à moyen terme, sur un référendum d'autodétermination.

Réforme de la politique agricole commune (PAC)

Nous reviendrons plus en détail dans un prochain numéro sur le contenu de l'Agenda 2000 qui consiste à réviser le financement de l'Union européenne, en particulier sa politique agricole et sa politique d'aide au développement régional, en vue d'un élargissement à une demi-douzaine d'Etats vers 2005 : Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovénie, Estonie, Chypre, Malte.

La réunion de Bruxelles a permis un échange avec Gérard Choplin, responsable de la Coordination Paysanne Européenne. Cette coordination européenne regroupe 18 organisations agricoles ou rurales à l'échelle d'un Etat, comme la Confédération Paysanne en France, mais aussi, et c'est intéressant à noter, à l'échelle d'une région. Ainsi des organisations paysannes basque, galicienne, flamande, wallonne et écossaise ont adhéré directement à la Coordination.

Gérard Choplin rappelle que *"jusqu'en 1992 (date de la précédente réforme de la PAC), la logique des aides agricoles était de récompenser les rendements. Depuis 1992 la logique est de récompenser la propriété foncière : plus on a de terre et plus on touche de primes, ce qui a eu pour effet d'aggraver la concentration des aides au profit d'une minorité. Aujourd'hui ce ne sont plus 80 % des aides de la PAC qui vont à 20 % des produc-*

teurs mais 85 % qui vont à 15 %, d'où la baisse accélérée du nombre de producteurs". Ainsi, en primant toujours plus le maïs (2300 F à l'hectare) au détriment de l'élevage à l'herbe (300 F à l'ha), on a créé des régions défavorisées non pas naturellement mais à cause de la PAC.

La Coordination Paysanne Européenne est très critique vis-à-vis de la partie agricole de l'Agenda 2000. Pour Gérard Choplin, *"dans ce document l'axe prioritaire, c'est l'exportation ; il s'agit de baisser les prix pour, soi-disant, s'adapter aux prix d'Europe centrale. Or l'on constate que les prix n'y sont pas inférieurs à ceux pratiqués dans l'Union européenne, sauf en Hongrie. Donc l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale ne justifie pas une baisse des prix agricoles."* En outre, la France, deuxième exportateur mondial de produits agricoles après les Etats-Unis, dégage 75 % de son excédent commercial agricole à l'intérieur du marché unique européen.

Pour la Coordination Paysanne Européenne, *"les primes ne peuvent pas remplacer les prix payés aux producteurs, car elles ne sont pas appelées à se pérenniser".* La Coordination veut que la PAC soit recentrée sur le marché intérieur européen en instaurant un tarif douanier à l'entrée dans



Photo C. Guyonvarc'h

Gérard Choplin.

l'Union européenne. *"Il y a une contradiction à vouloir l'Europe politique en détruisant l'Europe économique. Il n'y a pas trop de producteurs agricoles en Europe, mais des producteurs qui produisent trop. Il faut maîtriser la production, ce qui veut dire désintensifier ; il faut moduler les aides en intégrant les dimensions sociale et environnementale de la production agricole".*

K.G.

KOSSOVO :
la prochaine fois la guerre ?

A l'automne dernier, après plusieurs mois de terreur et de massacres perpétués par les forces serbes, les puissances occidentales n'ont pas voulu intervenir. Elles se sont contentées d'une promesse de Milosevic de retirer ses militaires et policiers du Kosovo, et d'un engagement de trêve de l'U.C.K., avec l'envoi d'observateurs de l'O.S.C.E. sur le terrain et une force de sécurisation au Kosovo.

Aujourd'hui, l'échec de cette politique est patent. Depuis la fin de décembre l'offensive des forces serbes se développe à nouveau, de nouveaux massacres se produisent, comme celui de Racak. Les Etats-Unis, les pays membres de l'O.T.A.N. condamnent, s'émeuvent, roulent des mécaniques, mais s'ils ne font rien de plus, des massacres il y en aura d'autres. S'il y avait du pétrole dans la région ou si les intérêts américains étaient directement menacés, il y a longtemps que les Etats-Unis seraient intervenus.

Pourtant, la responsabilité du gouvernement de Milosevic est patente, par le déploiement au Kosovo de nouvelles troupes régulières en violation de ses engagements.

Il est honteux de mettre sur le même pied les combattants de l'U.C.K. et les forces de Belgrade, qui ont des moyens beaucoup plus importants. Le silence des puissances occidentales a été assourdissant quand Milosevic a supprimé le statut d'autonomie du Kosovo en 1989, tout comme lors de la lutte non-violente menée par Ibrahim Rugova pour faire respecter les droits des Albanais du Kosovo. Les Kosovars n'ont pas eu d'autre moyen de se faire entendre et de se défendre que de recourir à la lutte armée. Et que l'on ne vienne pas dire, comme Hubert Védrine, que le Kosovo, ce n'est pas la même chose que la Bosnie Herzégovine. Pourtant, c'est la même politique de massacres et d'épuration ethnique qui s'y développe.

Milosevic joue ouvertement de l'inaction des puissances occidentales, comme l'ont fait en leur temps Hitler et Mussolini. En décembre, il a procédé à des purges dans l'armée, les services secrets, la sécurité intérieure, les universités. Il a limogé le chef d'état-major de l'armée fédérale, et a fait désigner à la tête de l'armée et de la police serbes de nouveaux officiers supérieurs considérés comme des faucons et prêts à de nouvelles répressions au Kosovo. Il se moque ouvertement de la communauté internationale, en refusant l'entrée au Kosovo du procureur du Tribunal International sur l'ex-Yougoslavie, comme toute enquête de ce tribunal sur le massacre de Racak... et en exigeant le départ du chef des observateurs de l'O.S.C.E. Il re-

KOSSOVO (suite)

jette l'idée d'une autonomie substantielle du Kosovo, déjà dépassée, car les Kosovars modérés de la Ligue Démocratique se sont ralliés à la revendication d'indépendance. Il n'admet qu'une hypothétique auto-administration du territoire par toutes les communautés, alors que les Kosovars ont des raisons de ne plus faire confiance à l'actuel gouvernement fédéral yougoslave.

Il est urgent d'envoyer une force militaire d'interposition au Kosovo pour mettre fin aux combats et rechercher une solution politique, respectueuse du droit à l'autodétermination des Albanais du Kosovo, sans aboutir cependant à terme à la création d'une grande Albanie. Car cela risquerait de faire éclater la Macédoine, où il existe une importante minorité albanaise ; d'entraîner une guerre élargie dans les Balkans, tout en légitimant l'idée d'une grande Serbie, avec la réduction à néant des accords de Dayton concernant la seule Bosnie-Herzégovine. Si le droit



Y. Jardin (d'après Bremaïl)

des Albanais du Kosovo à l'autodétermination doit être respecté, il ne peut y avoir de changement des frontières par la violence.

Si aucune force d'interposition n'est envoyée, il est à redouter une offensive de grande envergure des forces serbes au printemps, avec des affrontements à grande échelle, d'autant plus que l'Albanie vient de renforcer ses capacités militaires. Si les puissances occidentales ne font rien, non seulement elles se couvriront, comme à Münich, de déshonneur, mais encore elles ne pourront empêcher l'extension de la guerre...

Une solution négociée doit être recherchée en même temps, mais elle ne pourra aboutir avec le gouvernement actuel de Milosevic qui empêche toute expression démocratique et qui regroupe maintenant tous les ultra-nationalistes. Tant qu'il sera au pouvoir la paix ne pourra exister au Kosovo, à moins que ce ne soit la paix des cimetières.

Y.J.

«Sur le front des langues...»

Exception culturelle... hébreue

Fin décembre 1998, le Parlement israëlien a adopté une loi portant sur les quota de chansons en hébreu sur l'antenne des radios publiques du pays. Cette loi, «loi de défense de la chanson en hébreu», fixe un quota de 50 % de chansons en langue hébreue. Cette loi aurait été proposée au parlement par l'opposition travailliste. Qu'en pense Kofi Yamgnane, chargé à l'Assemblée nationale de «la promotion des langues régionales» et sans doute auditeur occasionnel de RBO (Radio Bretagne Ouest) ?

Un pas en avant pour que les citoyens de l'Union européenne puissent se défendre dans leur langue

Un camionneur autrichien, arrêté dans la région italienne du Trentin-Haut-Adige et un touriste allemand, inculpé dans la même région ont le droit de se défendre en allemand à leur procès. La cour de justice européenne, en novembre 1998, a estimé que le droit à une procédure dans leur langue, accordé dans cette région aux Italiens germanophones, devrait s'étendre aux citoyens germanophones de tous les autres pays de l'Europe. Réserver aux Italiens l'usage de l'allemand dans cette région a paru «discriminatoire selon la nationalité», et c'est interdit par le traité de Maastricht. Une piste à creuser pour les défenseurs des langues minoritaires dans certaines régions d'Europe..

Un jour avec... Alain Le Meur
Keltia Musique : 20 ans déjà

Keltia Musique, qui, avec un catalogue de 760 références, est aujourd'hui le premier importateur et distributeur de musique celtique en Bretagne et dans l'hexagone, a fêté l'été dernier ses 20 ans d'existence à Quimper, au cours d'une soirée mémorable, durant le Festival de Cornouaille.

Nous sommes allés rencontrer Alain Le Meur, l'actuel directeur, pour en savoir plus sur cette maison d'édition quimpéroise.

Le P.B. : ***Quand a été fondée Keltia Musique ?***

Alain Le Meur : Keltia Musique a été créée il y a 20 ans par mon père Hervé Le Meur, en avril 78.

Le P.B.: ***Actuellement quelle est l'importance de la société Keltia Musique ?***

A.L.M. : Keltia Musiqua est une petite société qui emploie une dizaine de salariés, ce qui n'est pas négligeable, société qui a évolué dans le temps, au gré du marché du disque, puisqu'auprès du magasin s'est développé un service de production de musique bretonne et un autre d'importation et de distribution de musique celtique.

Actuellement, en plus des personnes travaillant sur le site de Quimper, nous avons deux commerciaux exclusifs et sept représentants multicartes.

Le P.B. : ***Combien d'artistes produisez-vous, et combien en distribuez-vous ?***

A.L.M. : Je ne sais pas exactement, mais il n'y a qu'à faire le compte, car pour la soirée des 20 ans de Keltia, il y avait à peu près 150 artistes sur scène. En termes de production, c'est variable suivant les années.

En gros, ça varie entre 6 et 10 productions par an.

Pour ce qui est de la distribution, nous avons environ 750 albums référencés et nous distribuons entre 300 et 400 artistes de tous les pays celtiques.

Le P.B. : ***Quels sont les critères de choix pour produire un artiste ?***

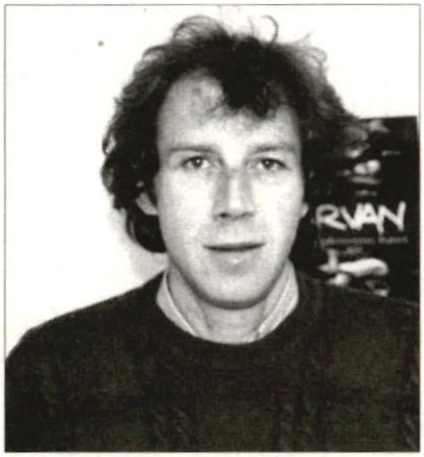


Photo P. Cousin

A.L.M. : Bonne question, mais la réponse va être difficile à apporter. Au départ c'est variable. Cela peut être une maquette que nous avons reçue. Ça peut-être aussi un projet que nous élaborons avec des artistes. Il n'y a pas de règle ou de critères bien définis, chaque cas est particulier.

Nous sommes quelques-uns ici à écouter les maquettes. Puis il s'agit d'un choix auditif ou sensitif. Mais le côté personnel n'est pas tout, il y a le côté commercial également. Et il convient de faire la part des choses. En plus du choix artistique, il faut tenir compte, en plus de la qualité, d'une réalité économique. On essaye donc de faire les choix pour qu'ils touchent le plus grand nombre.

Le P.B. : ***Quelle est la durée de vie d'un album ?***

A.L.M. : De plus en plus courte, ce qui est lié au marché qui évolue sans cesse. On assiste à une concentration du marché du disque, comme tout secteur d'activité, du fait de la mondialisation. Cette concentration touche également la distribution. Un disque chasse l'autre.

Pour notre part, nous essayons de maintenir la durée de vie des albums, car si Keltia Musique existe c'est bien dans la durée. De plus comme on est autonome dans la distribution on maintient les albums le plus longtemps possible, même si c'est aller à contre-courant. Certains se vendent toujours au bout de 10-15 ans.

Le P.B. : ***Quelle est la part de l'exportation pour Keltia Musique ?***

A.L.M. : Il y a 3-4 ans la part de l'exportation représentait 10 % du chiffre d'affaires. Aujourd'hui, du fait de la surproduction cette part à tendance à baisser. A cause d'une forte concurrence, il est plus difficile actuellement de défendre la musique bretonne en Angleterre ou en Espagne par exemple, qu'il y a cinq ans. A l'heure actuelle, il faut plus de tournées, plus



Photo P. Cousin

Keltia Musique *(suite)*

de soutien médiatique. Le disque en lui-même ne suffit plus.

Le P.B. : ***La reprise actuelle de la "vague" celtique a-t-elle dopé les ventes ? Vous-mêmes avez-vous constaté ce renouveau ?***

A.L.M. : En ce qui me concerne, je ne parlerais pas de renouveau, puisqu'on est acteur depuis toujours. Je dirais plutôt continuité. La nouveauté est pour ceux qui n'avaient pas vu qu'il existait quelque chose qui vivait toujours. Ça ne s'est jamais arrêté, même si médiatiquement, côté grand public, c'était moins perçu.

Le P.B. : ***La fête des 20 ans de Keltia Musique l'été dernier durant le Festival de Cornouaille a connu un très grand succès : 5 000 à 6 000 personnes présentes place de la Résistance à Quimper. Au-delà de l'aspect festif, cette soirée a-t-elle eu des retombées sur la société Keltia Musique ?***

A.L.M. : Oui. Déjà l'aspect festif est important en interne ; on s'est fait plaisir. Nous sommes plusieurs personnes qui travaillons ensemble à Keltia Musique, et voir 6.000 personnes qui vous accueillent, c'est valorisant, c'est gratifiant. Après 20 ans d'exercice, ce n'est pas mal. Mais c'est l'aspect un peu égoïste des choses. Au point de vue public, professionnel, c'était un pari un peu risqué. On n'était pas du tout sûrs, moi le premier, d'avoir autant de monde. Avec 1.000 personnes j'aurais été ravi. Et de voir le public qui chantait et dansait, on peut penser qu'ils y ont trouvé leur compte. Pourtant monter un spectacle de quatre heures avec 150 musiciens, ce n'était pas évident. Ça a fonctionné parce qu'il y avait une sorte de magie.

Bien entendu, ensuite ça a eu des retombées sur les ventes d'albums, et notamment sur l'album qu'on a sorti pour les 20 ans, et qui était une rétrospective des 20 ans de production.

Le P.B. : ***Quelle est la place de la langue bretonne au niveau des albums produits par Keltia Musique ?***

A.L.M. : Pas suffisamment. La langue s'inscrit au niveau du chant, de la musique. Mais il n'y a pas suffisamment de pratiquants. C'est un regret actuel, mais j'espère que ça va évoluer. Il y a énormément de musiciens, des instrumentistes de talent, mais pas assez d'interprètes à mon goût.

Maintenant en ce qui concerne plus particulièrement les pochettes des albums, nous avons commencé à travailler là-dessus en 1987, au vu de l'évolution du marché et de la langue bretonne. Le premier album a été celui des sœurs Goadec, que nous avions réédité grâce à Alan Stivell. Tout de suite, pour l'exportation s'est posé le choix de la langue. Le contact qu'on a avec les étrangers se fait généralement en anglais. Pour faire découvrir à l'étranger les Sœurs Goadec, qui sont quand même notre bijou, nous avions choisi la proximité de la langue, c'est-à-dire l'anglais, mais en parallèle avec le breton et le français, ce qui valorisait également la langue bretonne en la mettant au même niveau que l'anglais.

Par la suite nous avons renouvelé l'expérience avec le Best of du Bagad Kemper, même si ce n'était pas évident à l'époque. Puis nous avons tenu bon, et l'évolution des choses fait qu'aujourd'hui, ça semble tout à fait naturel, parce qu'il faut que le breton soit à parité avec les autres langues.

Le P.B. : ***Comment la société Keltia Musique se situe-t-elle dans le mouvement qui se dessine de plus en plus, à savoir le lien entre l'économique et le culturel ?***

A.L.M. : Pour qu'une économie fonctionne elle a besoin à la base de confiance, et celle-ci ne peut se forger que par des signes positifs. Or quand vous vous représentez un pays, vous voyez des images, des choses représentatives de celui-ci.

Pour moi l'idéal, ce serait que dans les années qui viennent, la musique bretonne soit dans les trois ou quatre choses citées (ça l'est un peu déjà) en évoquant la Bretagne. La musique véhiculerait alors une connotation très positive. La musique en soi est universelle, et elle peut toucher toutes les générations. Donc à travers elle, on peut avoir l'image d'une Bretagne universelle. A partir du moment où l'on a une représentation très forte d'un pays au travers de sa musique par exemple, il s'instaure une confiance, et par voie de conséquence une confiance économique.

Par exemple, lorsque vous achetez quelque chose d'origine écossaise ou irlandaise, c'est plus que l'objet que vous achetez. Vous achetez également un bout d'Irlande ou d'Ecosse.

Keltia Musique fait partie de l'association *Produit en Bretagne*, dans le cadre du cinquième collège, qui recouvre le volet culturel. Au sein de cette association, Keltia participe avec d'autres acteurs économiques, à la prise de conscience que l'économie et la culture constituent une force.

(Propos recueillis par Philippe COUSIN)

Observé parfois comme un "phénomène" au début de sa carrière, en raison de sa maladie et de son handicap, Michel Petrucciani avait su s'imposer par ses seules qualités artistiques comme l'un des plus grands pianistes de jazz de son époque. Des liens familiaux (sa mère et sa première épouse sont bretonnes) et d'amitié le rattachaient à la Bretagne. Daniel Thénadey, qui a fait de la salle des Arcs à Quéven une scène majeure du jazz, l'avait accueilli en 1997 pour un concert de pur plaisir que le millier de spectateurs présents n'est pas près d'oublier. Il nous livre, ici, son témoignage sur un artiste exceptionnel qui nous quitte à 36 ans seulement mais qui a vécu sa courte vie avec une intensité rare. Sa discographie, riche de 24 enregistrements, témoigne en elle-même d'une vraie boulimie musicale.

Michel Petrucciani, "petit prince du jazz", vient de nous quitter. A 36 ans ! Avec Stéphane Grappelli, son ami (il faut écouter le merveilleux album en sa compagnie : *"Flamingo"*, 1996), il était l'un de nos meilleurs ambassadeurs dans le monde !

Un immense talent, c'est sûr, mais que de travail, que de volonté inébranlable ! A 15 ans, il jouait avec Kenny Clarke ! La suite... on la connaît : les plus grands de la famille jazz ont partagé un jour ou l'autre la scène avec lui : les Roy Haynes, Wayne Shorter, Dizzie Gillespie, Gerry Mulligan, Charlie Haden, etc.

A 18 ans, il déboule aux Etats-Unis voulant rencontrer les musiciens qu'il adorait. Il y fera son chemin royal, partageant son temps entre New-York, terre du jazz "au

Kenavo, Michel !

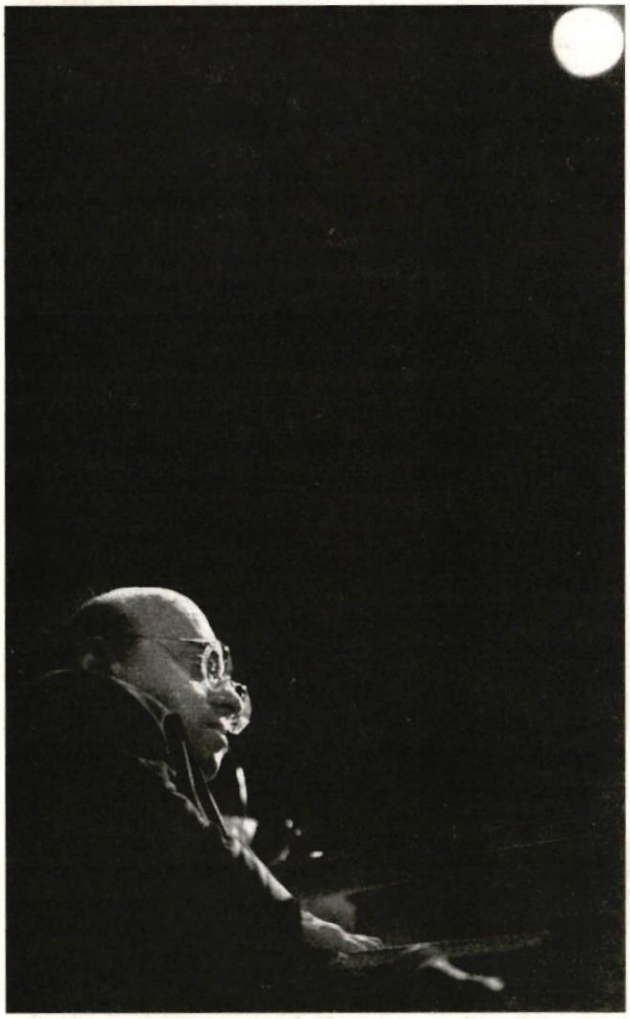


Photo Jean Henry.

Michel en concert aux Arcs.

Son jeu était fait d'une subtile, mystérieuse et sensible alchimie des styles de Bill Evans, Herbie Hancock, Mc Coy Tyner... Un toucher élégant et dynamique. Une inspiration sans faille !

Mais Michel était surtout un leader, avec une soif insatiable de se confronter aux autres, de provoquer des rencontres. Il adorait ça et savait toujours superbement s'entourer !

Ainsi, chez moi aux Arcs de Kewenn, le 14 mars 1997, pour un concert en première mondiale. Il y avait autour de lui, excusez du peu ! : Steve Gadd, Bob Brookmeyer, Anthony Jackson, Stephano Di Battista, Flavio Boltro. Du beau monde ! Une belle aventure, conclue à New-York par l'enregistrement d'un CD : *"Both Worlds"*.

Je me souviens de ces deux jours partagés avec lui. Il me disait son amour pour la Bretagne et le Pays de Lorient, de Kerpape où lui-même et son fils avaient été soignés.

Ce 14 mars 1997, Michel était "aux anges" : les retrouvailles avec son fils, sa belle-famille et un concert avec de nouveaux musiciens !

Michel, je me souviens de ton chaleureux "Au revoir et merci Daniel !" sur le quai de la gare.

Dans un immense bœuf permanent tu trouveras tout là-haut tes amis : Stéphane, Bill, Duke, John Coltrane... et aussi le fameux contrebassiste Jean-François Jenny-Clark qui vient lui aussi de s'éteindre. Sale temps pour le jazz !

Un souhait, le tien aussi j'en suis sûr : que ton public continue à fréquenter les salles de concerts et à aimer le jazz !

Merci pour tout encore, Michel !

Daniel THÉNADEY

cœur même du volcan", Paris et le soleil méridional sous lequel il voulait créer une école "jazz" de haut niveau.

Sa seule logique : "l'amour fou de la musique". Son instrument : le piano, choisi à l'âge de quatre ans en voyant Duke Ellington à la télévision ! Une envie de jouer, toujours et toujours, de faire partager, de communiquer son amour du jazz, de "le chanter". Le public lui rendait bien, toujours nombreux à ses concerts.

Une obstination sans relâche. Son père lui disait "Tu dois être le meilleur". Il y est arrivé. Au top-niveau malgré sa maladie terrible ! Ça force le respect ! Chapeau ! Son énergie restera pour nous tous un formidable exemple !

La discographie de Michel Petrucciani

Chez Owl Records : *Michel Petrucciani Trio* (1981) ; *Date With Time,* solo (1981) ; *Toot Sweet*, duo avec Lee Konitz (1982) ; *Oracle's Destiny,* solo (1983) ; *Note'n'Notes*, solo (1984) ; *Cold Blues,* duo avec Ron McClure (1985).

Chez Blue Note : *Pianism* (1986) ; *Power of Three,* avec Jim Hall et Wayne Shorter (1987) ; *Michel Plays Petrucciani* (1988) ; *Music* (1989) ; *Playground* (1991) ; *Promenade With Duke*, solo (1993), *Live* (1994).

Chez Dreyfuss Jazz : *Marvelous,* avec un quatuor à cordes (1993) ; *Conférence de presse,* duo avec Eddy Louiss, volume 1 (1994) et volume 2 (1995) ; *Théâtre des Champs-Elysées*, solo (1995) : *Flamingo,* quartette avec Stéphane Grapelli (1996) ; *Both Worlds* (1997) ; *Solo Live* (1998).

Autres : *Flash* (Bingow Records, 1980), *Live in Montreux 1982,* avec le Charles Lloyd Quartet (Elektra/Musicians, 1983), *100 Hearts* (Columbia, 1983) ; *Live at Village Vanguard* (Columbia, 1985).

◆ Picou, fils de son père

Coop Breizh vient de rééditer le fameux "*Picou*", les histoires d'Edouard Ollivro où il évoquait ses souvenirs du collège Saint Joseph de Lannion. L'ouvrage était paru pour la première fois chez Plon en 1954 et la presse en avait alors fait grand cas.



La nouvelle préface est de Jean-Charles Perrazi, originaire de Louannec comme l'auteur défunt, et ancien élève du même collège. On sent que le préfacier aurait bien voulu écrire un livre entier sur le sujet et qu'il s'accommode difficilement des six pages qu'on lui a attribuées.

Aujourd'hui, les récits d'Edouard Ollivro demeurent drôles et bien enlevés. La langue qu'il attribue aux collégiens ruraux trégorrois de la fin des années trente paraît un peu académique et dépourvue des bretonnismes qui l'enrichissaient. Mais les caractères dépeints sont éternels. Les conditions de vie dans un internat religieux breton ont déjà été dépeintes ailleurs avec plus de férocité. Chez Ollivro, c'est la tendresse et l'humour qui prédominent, ainsi que l'esprit du conteur oral qu'il était surtout.

250 pages de lecture distrayante, même pour les non Trégorrois !

J.J.M.

◆ Les Dicts du druide Cadoc



Philippe Camby présente les textes concernant saint Cadoc, d'après *La vie de Saint Cadoc* rédigée par Llefris de Llancarfan. Etait-il un simple chevalier, un savant religieux, un juge ou un sage du Conseil du roi Arthur ? L'auteur du petit ouvrage présente Cadoc comme un barde et un druide, converti (peut-être) au christianisme. Il insiste sur le paganisme de ses propos, en les opposant à l'enseignement chrétien de l'époque.

L'enseignement de Cadoc touche à tout : la nature de la sagesse, des réflexions sociales. Des maximes de toutes sortes, des aphorismes, des conseils constituent une sorte de petit livre de vie, intéressant, curieux même. Dommage que l'auteur ne nous situe pas le contexte de la rédaction de cette vie de Cadoc et ne nous donne pas la référence de ses citations. Ce serait important pour mieux comprendre et situer cette tradition celtique du Pays de Galles, surprenante, qui présente aussi des points communs avec certains thèmes du Barzaz Breiz.

(80 p., 50 F, Terre de Brume).

J.J.M.

◆ Un recueil de poèmes de Louis Bertholom



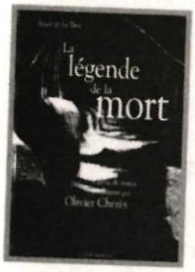
Le Quimpérois Louis Bertholom publie un nouveau recueil, aux éditions Blanc Silex. Pour qui aura franchi la redoutable préface, massive et complexe, c'est un petit gisement de poèmes qui évoquent l'érode rural avec émotion, qui chantent le pays qui vit encore, qui nouent un dialogue intime entre l'homme et ce qui l'entoure, les objets, les plantes, les animaux, les colères du temps.

On se plaît à cheminer avec Louis Bertholom dont la poésie, souvent intelligible et suggestive, offre aussi quelques surprises. 120 pages toniques, hormis les six premières.

(75 F, Blanc Silex, Quimper).

J.J.M.

◆ Trois livres pour les enfants chez Coop Breizh



Coop Breizh a profité de l'avant Noël pour publier trois beaux ouvrages pour les enfants, en quadrichromie. D'abord une version adaptée de ***La légende de la mort***, d'Anatole Le Braz.



Patrick et les Korrigans se passent en Irlande. C'est un récit irlandais, accompagné de très belles illustrations d'Anne Smith, souvent en plein page. Le récit fait intervenir le fantastique, la traversée du temps, Merlin, Viviane et Brocéliande. Le héros et témoin, Patrick, a neuf ans. C'est frais et vivant avec les mêmes qualités de présentation que l'ouvrage précédent (50 pages, 88 F).

Olivier Chérès a choisi quelques textes et les a superbement illustrés de peintures mystérieuses à souhaits, de dessins étranges qui accroissent encore l'impression fantastique que peuvent laisser des textes comme L'Ankou, les intersignes, les noyés, ou les villes englouties. La typographie est bien adaptée au jeune public (56 pages, 88 F).

Oné, l'ours du Scorff : cet album met en scène un petit ours, une sorte de Colargol breton et non



plus Polonais (vous vous souvenez ?). C'est fantaisiste, plutôt débridé, idéal pour la lecture du soir à des enfants de moins de six ans, et peut-être aux autres aussi.

La création picturale est étonnante, avec tous ces personnages qui ressemblent à de petites poupées ou à des marionnettes. Si vous voulez faire connaissance avec les gorets bleus, le grand chaqueur, la pâte d'amour et entrer dans cet univers de couture, de peinture et de bricolage, plongez-vous dans Oné. Si vous avez gardé un cœur d'enfant, cela vous plaira. (88 F).

◆ A jamais la Bretagne
de Claude Champaud

Agrégé de droit, professeur d'université et avocat, Claude Champaud a occupé de nombreuses responsabilités professionnelles et électives : membre du Conseil d'Etat ; président de l'Université de Rennes, président du CES de Bretagne, cheville ouvrière du CELIB dans les années 60-70 (Joseph Martray, son fondateur, préface l'ouvrage). Il est toujours conseiller général d'Ille-et-Vilaine et conseiller régional.

L'auteur du «Séparisianisme», paru en 1977, a toujours occupé une place à part à droite en Bretagne, même si sa fidélité au gaullisme n'a jamais été prise en défaut. A l'automne de sa carrière politique, Claude Champaud a préféré à l'exercice classique – et souvent égocentrique – des mémoires une ode à la Bretagne où se mêlent les sentiments lyriques d'un Breton de cœur et une réflexion politique sur l'avenir. Le lecteur y gagne.

Le militant breton et/ou de gauche préférera oublier son effort assez vain de réhabilitation de Pompidou et Marcellin, somme toute anecdotique, pour ne retenir que la brillante relation des âges d'or de la Bretagne, qui ont toujours coïncidé avec des périodes d'ouverture culturelle et commerciale, et l'exposé convaincant des atouts dont elle dispose pour construire ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui un développement durable. Atouts d'abord humains qui demandent à être mis en valeur par une politique d'investissement cohérente dans la formation, la recherche et l'innovation.

Nous ne partageons, certes, pas tous les enthousiasmes de l'auteur, notamment pour le projet de ligne TGV Le Mans-Rennes, mais le Conseil régional gagnerait à compter, à droite comme à gauche, davantage de personnalités de la qualité de Claude Champaud. *«A jamais la Bretagne»*, un livre utile tout simplement.

C. GUYONVARC'H

«A jamais la Bretagne», de Claude Champaud. Editions régionales de l'Ouest 1998.

◆ Les sablières sculptées en Bretagne

Parmi le millier d'ouvrages publié en Bretagne chaque année, il en est quelques-uns de fondamentaux. Celui de Sophie Duhem en est un, ce qui explique en partie la présentation tardive. Le découvrir demande du temps et suscite la réflexion.

On connaissait bien les calvaires et les enclos, les vitraux et les retables bretons. On a déjà beaucoup écrit sur la spécificité de l'art paroissial breton, surtout productif aux XV[e]-XVI[e]-XVII[e] siècles. On avait déjà remarqué les décors des charpentes. Mais jamais encore on n'avait analysé systématiquement les sablières sculptées qui ornent les murs, cinquième élément de cet art paroissial si puissamment original. L'auteur a réalisé une thèse de doctorat, soutenue en 1997 à l'Université de Rennes 2. Le Conseil régional a honoré ce travail d'un Prix du jeune chercheur.



Dans une première partie, l'auteur dresse un inventaire des sablières bretonnes. Il a fallu chercher, visiter les églises et chapelles, photographier les sablières, travailler sur un patrimoine voué à la disparition progressive, le dater. Plus d'une centaine de disparitions ont affecté ce patrimoine, surtout dans le Morbihan (63), nettement moins dans le Finistère (16), surtout lors des reconstructions du XIX[e]. De façon surprenante, plus de la moitié des destructions ont eu lieu au XX[e] siècle.

L'âge d'or des poutres sculptée est le XVI[e] siècle : 277 ensembles sur un total évalué de 522, sauf dans le Finistère.

L'activité a été stimulée, au siècle suivant, par l'enrichissement des communes léonardes, lié au commerce de la toile. Il reste 603 charpentes, soit 5.000 pièces décorées, souvent en mauvais état. Ce sont des indicateurs des tendances culturelles et religieuses, des reflets des mentalités.

La seconde partie traite des commanditaires et des artisans. Le rôle essentiel est joué par les conseils de fabrique, qui recherchent les artisans, et par le clergé local. Mais le rôle principal est détenu par les artisans. L'auteur dresse une galerie de portraits d'une trentaine d'entre eux, sur l'ensemble du territoire breton, tout en produisant les photographies de leurs principaux chefs-d'œuvre.

En dégageant les thèmes, l'auteur insiste sur l'ouverture de la Bretagne aux courants artistiques développés en Europe à partir de la fin du Moyen-Age, notamment en Europe du Nord. Il s'agit d'un univers joyeux et optimiste, peuple d'animaux familiers ou curieux, et d'être humains qui se divertissent. L'église a peu censuré ces créations, malgré leur caractère profane, les utilisant même comme support pédagogique, au besoin négatif. Une pastorale de la peur pouvait s'appuyer sur les scènes les plus effrayantes du répertoire. Expression d'une culture populaire vivante, l'art des sablières combine l'identité culturelle de ceux qui l'ont inspiré : les artistes européens de la Renaissance, l'élite religieuse (avec ses préoccupations), la noblesse et surtout les artisans bretons et le plus grand nombre, avec ses centres d'intérêt joyeux.

Parmi les photos, nombreuses, on retiendra les deux cahiers de documents en couleurs, une trentaine au total, et les dessins qui isolent les différents thèmes. Ce livre important et somptueux, de près de 400 pages, se lit avec enthousiasme (Pur, 230 F).

Jean-Jacques MONNIER

◆ Sorciers de Bretagne



Skol Vreizh vient de publier, dans sa collection bleue, ***Sorciers de Bretagne***. L'auteur, Fañch Guillemin, évoque de nombreux faits prouvés sur les sorciers, les devins, les magiciens.

Il répertorie des pratiques anciennes, relevées dans les archives, les vieux grimoires, les livres anciens.

Le texte est un peu décousu. Composé de séquences courtes, il est néanmoins facile à lire. L'iconographie est excellente, avec de nombreux documents rares, souvent inédits.

L'air du temps contribuera sans aucun doute au succès de l'ouvrage. On relèvera avec l'auteur la rareté des procès en sorcellerie en Bretagne et la rareté des condamnations. Les Bretons ne semblaient pas trouver cela grave ou inquiétant ! (60 F. Skol Vreizh).

J.J.M.

Livres

◆ Des contes
en livre de poche

L'éditeur Terre de Brume a publié deux livres de poche consacrés aux contes bretons. Le premier rassemble des écrits choisis par Dominique Besançon et consacrés à Noël. Ils ne sont pas si nombreux. On nous offre ici une quinzaine, recueillis par Anatole Le Braz, François-Marie Luzel, Eugène Herjin, Emile Souvestre. Cette nuit magique, les bêtes se mettent à parler, l'enfant Jésus passe dans les fermes, l'eau se change en vin, les esprits et les morts vont à la rencontre des vivants. ***Les Noëls bretons*** est précédé d'un avant-propos très clair. Il s'achève sur des références bibliographiques et biographiques précises. Un bon choix à petit prix (44 F, 180 pages).

Les contes du diable sont choisis par Olivier Eudes. La matière est cette fois surabondante. On nous en offre ici près de trente, déjà classés par thème : les métamorphoses du diable, sa famille, l'enfer, le diable berné, le diable démasqué par les femmes. (224 pages, 49 F).

L'éditeur poursuit ainsi une édition de contes par thème et en livres de poche qui pourra intéresser aussi bien les enseignants que le grand public.

J.J.M.

Pan sur le... critique !

Suivant le conseil de Philippe Cousin dans le P.B, un de mes enfants, accentuant mon tropisme irlandais, m'a offert le livre "Connemara" des éditions Apogée, de Rennes. Horreur ! La carte des pays celtiques qu'il contient montre une Bretagne à quatre départements ! Doue bras !

L.F.

P.B. Services

Festoù-noz

✷ L'association An Tour Tan, créée récemment par des passionnés de la Bretagne, a conçu le projet ambitieux de rallier la diaspora bretonne au travers d'un serveur Internet.

Le 20 février, An Tour Tan, le serveur Internet des Bretons expatriés, organise le Premier Cyber - Fest-Noz.

Ce fest-noz se tiendra au Pavillon de **Quimper** à partir de 21 h (GMT+1) et réunira un plateau prestigieux dont le Bagad Kemper, Skolvan, les Ours du Scorff, etc. Cette soirée sera visible dans le monde entier par Internet grâce à cinq caméras disposées dans la salle. Les internautes bretons pourront suivre les festivités en se connectant au serveur :

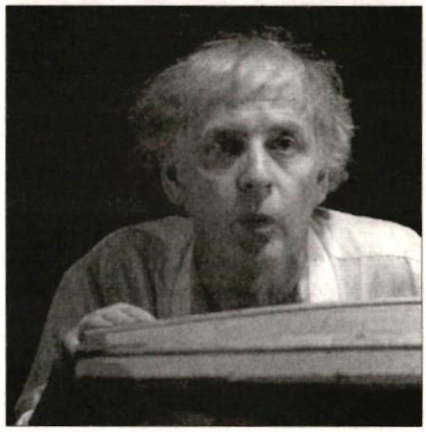
http : //www.antourtan.org.

✷ Gwalarn, association pour la promotion de la culture bretonne, organise le **samedi 6 février,** à partir de 20 h, à la salle de l'Astrolabe, un **fest-noz au Relecq-Kerhuon**, avec les groupes Tud, Kanerien Langazel et Startijenn.

✷ Emglev Bro An Oriant organise au centre culturel Amzer Nevez, à 21 h, le **samedi 6 février,** le **fest-noz des deizioù, à Ploemeur**, avec Kour, Brewen, les Mangeouses d'oreilles, efc.

35 F (5,38 euros).

Spectacles



D.R.

Jean Kergrist

Jean Kergrist (Théâtre national portatif) sera en février :

– Samedi 6 à St-Uniac (35), 20 h 30, salle polyvalente. Ass. Parents d'élèves (Mme Cholet-Ganne, tél. 02.99.06.63.19).

– Dimanche 7 à St-Thuriau (56), 15 h, salle polyvalente. Amicale laïque (M. Bellamy, tél. 02.97.39.89.26).

– Vendredi 26 à Matignon (22), salle des fêtes. A.G. du Crédit Agricole (M. Tanguy, tél. 02.96.41.03.22).

– Samedi 27 à Rennes (35), 20 h 30, Maison de quartier Villejean. CNL (M. Foulon, tél. 02.99.30.21.22).

Festival de BD

Un concours de planches de BD ouvert à tous les dessinateurs amateurs de plus de 17 ans, est organisé dans le cadre du Festival de BD de Perros-Guirec qui se déroulera les 17 et 18 avril prochains. Les concurrents devront réaliser une planche originale de format A3, en couleur ou en noir et blanc, sur le thème, très en phase avec l'imaginaire breton, des cités englouties. Ces planches devront impérativement être expédiées avant le 12 mars 1999 au Service Animation de l'Hôtel de Ville de Perros-Guirec (22700).

Pour se renseigner ou obtenir le règlement du concours, téléphoner au 02 96 49 02 45 (fax 02 96 49 02 63).

Stages de breton

Studi-ha-Dudi

Le centre culturel Studi-ha-Dudi propose une nouvelle formule de **stage d'apprentissage du breton**.

Ces stages, basés sur la méthode de Nicolas Davan (méthode reconnue pour sa simplicité et son efficacité) se déroulent à **Plésidy** (22) sur 2 jours, en week-end.

En fonction des options-repas, le prix des stages varie de 290 F à 490 F.

Calendrier 99 prévu : les 13 et 14 février, les 24 et 25 avril et les 26 et 27 juin.

Contacter Studi-ha-Dudi.
Tél. 02.96.13.10.69.

L'association Stumdi propose une **formation longue en langue bretonne**. Durée : 5 mois.

A Lorient : début le 15 février, et à Brest : début le 1er mars 1999.

Contacter Stumdi.
Tél. 02.98.24.10.17.

Dictées en breton

Emglev Bro An Oriant et la ville de Lanester organisent le samedi 27 février, à la salle des fêtes de Lanester, un **concours de dictées en breton** (enfants et adultes).

Renseignements : 02.97.21.37.05

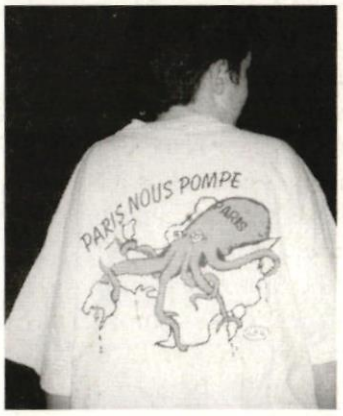
Théâtre en breton

EMGLEV BRO AN ORIANT

ENTENTE CULTURELLE BRETONNE DU PAYS DE LORIENT

Le 26 février, à l'Océanis de Ploemeur, *"Avanturioù ar sitoian Jan Konan"* par la troupe Strollad ar Vro Bagan, à 21 heures. Organisation : Emglev Bro An Oriant. Prix : 50 F et gratuit pour les moins de 12 ans.

UN SUPER TEE-SHIRT



Il est tout beau, le tee-shirt «PARIS NOUS POMPE » diffusé par la Fédération de Trégor-Goëlo de l'Union Démocratique Bretonne. Il existe en trois tailles (L, XL, XXL) et peut être commandé à : U.D.B., Centre Dunant, 22500 Paimpol.

Le prix défie toute concurrence : 70 F + 11,50 F de port.

Stages

L'Atelier de création audiovisuelle (ACAV) de Saint-Cadou (29450 Sizun - Tél. 02.98.68.82.39) organise les stages suivants :

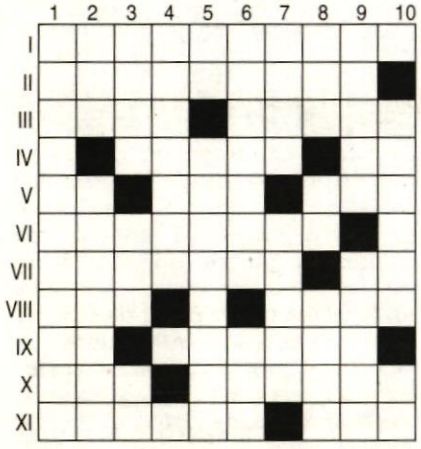
Multimédia : du 1er au 5 février, retouche sur photo numérique ; du 22 au 26 février, montage vidéo sur ordinateur.

Vidéo : du 1er au 5 février, post-production.

Mots Croisés Bretagne-Celtie

n° 112

(Certains mots sont en breton – Réf. : dictionnaires de R. Hémon, P.J. Hélias et F. Favereau)



HORIZONTALEMENT : I. On aimerait avoir été l'un de ceux de l'auteur de ce livre, dont on célèbre actuellement le centenaire de la naissance. – II. "Nageur" de fond. – III. A encore moins cours depuis la création de l'euro ; Une province qui fut naguère réputée pour ses sonneurs. – IV. Pour le pont, c'est l'affaire du mousse ; Plus que las. – V. Comme le breton, lutte pour sa survie ; Lettres de Noyal ; D'autant plus chère quand elle est sœur. – VI. Fameux navire imaginé par un fameux Nantais. – VII. Fête récente ; Pronom personnel. – VIII Inversé : celle de Paimpol aurait du mal à inspirer le respect ; Sur son sol, les fées auraient joué les transporteurs poids lourds. – IX. Céréale ; Peu de chances d'y rencontrer ses homonymes nordiques. – X. Personne ne s'attend plus à la voir se rendre aux vêpres ; Un boujaron, par exemple. – XI. Fleuve du sud-est de l'Irlande ; Après 1936, a édité toutes les œuvres de l'écrivain évoqué au I horizontal.

VERTICALEMENT : 1. Parmi eux, le père de l'écrivain évoqué au I horizontal. – 2. Ce n'est pas encore tout à fait l'océan ; Pseudonyme d'apparence bretonne imaginé par André Suarès. – 3. Ne qualifie pas seulement certaines eaux ; Une définition serait superflue pour ces initiales ; Est le plus souvent négatif. – 4. Ce philosophe venu du Nord a fortement inspiré l'écrivain évoqué plus haut. – 5. Article ; Un terme que l'on ne rencontre plus guère au féminin malgré la présence des femmes dans les courses à la voile. – 6. Un impôt qui ne concernait pas les Bretons ; Inversé : petit Jean, en quelque sorte. – 7. Des crins vus à rebrousse-poil ; S'agissant d'années, un nombre que l'on a tendance à idéaliser. – 8. Commun au garçon et au Monsieur ; A la pointe d'un esquif ; A inspiré Henri Queffélec. – 9. Sous son règne, fut réprimée la révolte de Boudicca ; Tout marin qu'il fût, Jean-Marie Le Bris prit bel et bien le sien en 1856. – 10. Mère d'Arthur ; "Père" d'Eutrapel (Initiales).

Mikaël ERWAN

SOLUTION du n° 111

Horizontalement : I. QUENOUILLE. – II. UBRAB (BARBU) ; MEAL. – III. EU (EUR) ; ABER. – IV. SERVAGE ; RE. – V. TNIAS (SAINT) ; CIEL. – VI. ECOLOGISTE. – VII. MH ; UEL (LEUE). – VIII. BAR ; PALMEE. – IX. EI (MEIN) ; SANIOU. – X. RNAN (RANN) ; TTARP (PRATT/CORTO MALTESE).– XI. TEAOL ; ENOR.

Verticalement : 1. QUESTEMBERT. – 2. UBU ENCHAINE. – 3. ER ; RIO ; AA. – 4. NARVAL ; SNO (ONS). – 5. OB (OBER) ; ASOUPA. – 6. AG ; GEANT. – 7. IMBECILLITE. – 8. LEE ; IS ; MOAN. – 9. LARRET/LARRE ; EURO. – 10. EL ; ELEVE ; P.R. (PIERRE RONARC'H).

Nota : *Au X horizontal du problème n° 111, l'année 1980 s'est vue transformée en année 1900. Hugo Pratt étant né en 1927, il devenait difficile de découvrir que la définition s'appliquait au "père" de Corto Maltese...*

Courrier

Nous rappelons que dans cette rubrique, nous donnons la parole à nos amis lecteurs, en publiant tout ou partie de leurs lettres. Nous ne publions jamais de lettres anonymes, mais à la demande de lecteurs qui nous auraient fait connaître leur identité, nous pouvons ne publier que leurs initiales.

Le proverbe dit "Qui aime bien châtie bien". Alors voici quelques réflexions qui me viennent à la lecture du P.B. (...)

L'esthétisme de votre couverture n'est pas toujours une réussite (exemple le numéro de novembre 98, avec ses cochons).

Le numéro de janvier 99 nous présente les 14 élus du congrès : 13 hommes, 1 femme. L'UDB peut mieux faire dans la féminisation. J'ai cherché un pêcheur ou un agriculteur : en vain. (...)

L'oiseau d'inspiration celtique que l'on trouve habituellement en couverture du P.B. est très beau. Pourquoi ne le sortez-vous pas en broche de métal argenté ou de bronze doré ? Il serait agréable à porter et moins arrogant que le tee-shirt "Paris nous pompe". J'ai cherché un équivalent de cet oiseau dans les magasins "celtiques" de Rennes. En vain. (...)

J.L. Meur-Dufrêne, Rennes

Lettre à Madame la Ministre de la Culture

Le mardi 29 décembre 1998, de séjour sur la région parisienne, ma famille composée ce jour-là de cinq personnes s'est présentée à 14 h 15 pour visiter l'exposition Millet-Van Gogh au musée d'Orsay. Nous apprenons alors que toutes les réservations sont complètes jusqu'à la fin de l'exposition. Nous avions fait 1.100 km pour rien !

Cette mésaventure s'était déjà produite pour l'expo Cézanne au Grand Palais. Aussi, nous aimerions savoir quelles dispositions les services de la Culture de l'Etat français comptent-ils prendre pour que les **citoyens-contribuables** que nous sommes puissent visiter cette exposition. Il n'a sans doute pas échappé à vos services que, pour ce qui concerne la Bretagne, trois villes **au minimum** ont les capacités pour accueillir cette exposition : Brest, Nantes et Rennes.

Dans le cas où cette exposition ne viendrait pas en terre bretonne, quelles sont les modalités d'indemnisation prévues afin que les provinciaux cessent de subventionner les activités culturelles des franciliens (source : Comptes de la Nation, 1996) ?

L. Fauchard, Baye

M. Jospin, en voyage au Canada, fait l'éloge de la diversité culturelle et considère le multiculturalisme comme un enjeu essentiel. Comment ne pas approuver cette affirmation, surtout lorsque l'on est Breton et attaché à sa culture, bretonne elle aussi ?

"Les droits de l'homme sont universels et indivisibles", a affirmé M. Badinter lors de la commémoration du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dès lors, pourquoi la France opère-t-elle une sélection en refusant de ratifier l'article 27 du pacte sur les droits civils et politiques de 1966, relatif notamment aux droits linguistiques des minorités ? Pourquoi la France n'a-t-elle toujours pas ratifié l'article 30 de la convention internationale des droits de l'enfant, qui affirme le droit des minorités à exercer leur langue et leur culture ?

"Etre francophone, c'est militer... pour la tolérance, pour le respect des diversités linguistiques et culturelles, pour la préservation d'une civilisation plurielle...", a dit Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de la Francophonie, à Genève, le 18 décembre 1998. La tolérance des francophones de France est cependant peu visible dans les institutions de ce pays qui, depuis 1992, précise dans l'article 2 de sa Constitution que la seule langue nationale est le français au mépris de toute réalité historique ou présente.

"Le multiculturalisme est un enjeu essentiel", a affirmé M. Jospin à Ottawa en décembre 1998. Les 6.000 Bretons qui ont manifesté le 5 décembre 1998 à Quimper pour, comme l'a dit Nolwenn Corbel, artiste bretonne, "ne plus être obligés de revendiquer le droit de parler sa langue, car c'est comme si un oiseau demandait la permission de voler", vont dans cette même direction. Pourquoi l'unification culturelle et linguistique serait-elle un danger pour le monde et, au contraire, un projet politique positif en France ?

J.P. Page, Séné

Abonnez-vous au Peuple Breton !

Peuple Breton Service

Si vous avez besoin de précisions sur votre abonnement, envie de renseignements divers, ou simplement des demandes, des propositions, des suggestions à formuler, n'hésitez pas à appeler au tél-fax-répondeur :

02 96 61 54 11.

Permanences : lundi, mardi et vendredi : 9h/11h30 - 14h/16h.

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

● Souscrit un abonnement ❑
un réabonnement ❑

– tarif normal : 160 F
– tarif de soutien : à partir de 180 F
– étranger : 200 F et plus
– étranger par avion : 230 F et plus

à partir de N° ..... inclus

● Prélèvement automatique mensuel

❑ minimum 15 F

❑ de soutien : 18 F-20 F-30 F

(Joindre un relevé d'identité bancaire)

● **Ci-joint le règlement par :**

❑ **chèque postal**

❑ **chèque bancaire**

❑ **mandat-lettre**

à l'ordre du "Peuple Breton/Pobl Vreizh"

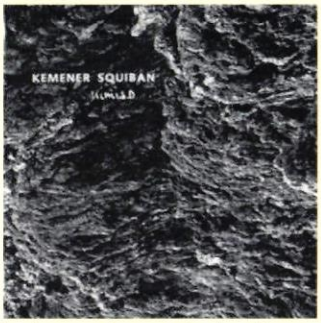
9 rue Pinot Duclos, 22000 SAINT-BRIEUC - C.C.P. RENNES 2365-76

Selaouit

par Pierre Morvan

KEMENER - SQUIBAN: « Kimiad » (L'Oz Production, L'OZ 14)

Impossible de savoir si c'est 98 qui s'achève en beauté ou 99 qui démarre sur



les chapeaux de roues : les deux disques dont je veux vous parler pour commencer cette chronique sont parus en cette période un peu magique où l'on passe, sans trop savoir comment, d'une année à l'autre... Et la magie fonctionne à plein avec ce nouveau CD du couple (désormais célèbre) que forment Yann Fanch Kemener et Didier Squiban. La voix du chanteur et les notes du musicien se rejoignent une fois encore pour notre plus grand plaisir.

«Si un chant te soulève / Laisse faire ce chant» recommande le premier des «Poèmes» de Jean Lavoué, dits par Yann Fanch sur une musique improvisée du pianiste. En vérité, c'est le disque tout entier qui nous soulève par la force tranquille, l'émotion qui s'en dégagent. «Trugerkaat men Dous», «Ar Gwin», «Ar Bambocher», «Silvestrig» ou «Yannig Skolan»... les chansons, quelquefois très connues, que l'on retrouve ici, sont bien sur remarquablement interprétées et finement mises en musique. Du cousu main de toute splendeur.

Annie EBREL - Riccardo DEL FRA : «Voulouz loar - Velluto di luna» (Gwerz Pladenn, Diffusion Breizh, GWP 016)

Magique encore, cette rencontre, plus inattendue, originale, entre une chanteuse



de gwerz bretonne et un contrebassiste de jazz italien... Annie Ebrel et Riccardo Del Fra se sont connus il y a quatre ans, lors de la tournée Gwerz Pladenn, le label «créatif» de la Coop Breizh, et ce fut un tel coup de foudre musical qu'ils décidèrent de continuer à travailler ensemble.

C'est le fruit de ce travail qu'ils nous proposent aujourd'hui avec ce disque au double titre, breton et italien. La voix magnifique d'Annie et la contrebasse virtuose de Riccardo se rencontrent et échangent dans un dialogue émouvant de sobriété et d'intensité. Et suivent en trame de fond les aventures de l'Evêque Skolvan, le même que chante Yann Fanch Kemener avec «Yannig Skolan», reconnu coupable d'avoir violé et tué ses trois sœurs, assassiné un prêtre «à l'autel» et, pire encore, dérobé à sa mère son «petit livre écrit avec le sang du Christ...». Rassurez-vous. la mère de Skolvan récupérera son

« petit livre » et pardonnera à son rejeton...

Aussi à l'aise dans ce répertoire traditionnel que sur des morceaux aux accents beaucoup plus contemporains, telle cette «Voulouz loar» écrite par Per Jakez Hélias et mise en musique par

WEB

On nous l'annonce comme une première et c'en est une effectivement même si sa portée réelle reste au moment où j'écris ces lignes difficilement mesurable.. Le premier cyber-fest-noz aura lieu le 20 février, diffusé depuis Quimper à destination de tous ceux qui, à travers le monde, sont branchés sur le net et la musique bretonne. Le programme est alléchant puisque sont prévus, entre autres participants à cette soirée, le Bagad Kemper et le groupe Skolvan.

Quand j'aurai ajouté que non seulement la Maison de la Bretagne à Paris mais aussi France Télécom s'associent à l'événement, vous saurez que décidément « le progrès fait rage » et que, pour la jouer à la Philippe Meyer, ni le futur ni la musique bretonne ne manquent d'avenir. (Adresse internet du Cyber-fest-noz: http://www.antourtan.org).

Riccardo, Annie Ebrel irradie littéralement et illumine le jeu sombre de la contrebasse. Parfois soutenue par les cordes de quelques amis venus en renfort (notamment sur «Dans Tro Lors») ou par des effets de voix (sur «Kannenoù»), la jeune chanteuse de Lohuec nous livre ici avec son complice un disque d'une grande beauté. Ou quand Annie Ebrel et Riccardo Del Fra jouent sur du velours...

JACK O'LANTERNES : «Mines de Rien» (Kérig Records, K122)

Dans le genre chanson néo-réaliste qui fait florès aujourd'hui en Bretagne et au-delà, les Rennais de Jack O'Lanternes tiennent toute leur place. Après un premier disque réussi (1), ils récidivent avec un album de 14 titres où ils chantent, pêle-mêle, «La Blanchisseuse», «Les noctambules», les marins de comptoirs et les belles de nuit, «Le marché» ou «Les Retrouvailles»... Le but avoué ? «Faire se fondre l'une à l'autre



et valser en frangines, la peine et la joie» .. Pas facile vous l'avouerez et la preuve c'est que les textes des Jack O'Lanternes nous laissent souvent dans la bouche comme «un goût rance des amours d'avant-veille»... La vie, quoi, tout simplement, mais si bien racontée.

CASSE-PIPE : «La part des Anges» (Kerig Records, K 130)

La vie encore avec Casse Pipe. La vie, ses peines, ses joies, ses peines surtout. La vie et sa sœur jumelle, la mort. L'Amour bien sûr, et l'alcool, et les cauchemars que provoquent l'un et l'autre... Et encore un hommage à Fréhel et une pensée pour Maurice Pilorge, le guillotiné de St Brieuc... Duo à l'origine, Casse-Pipe s'est étoffé. Aux côtés de Philippe Onfray (accordéon) et de Louis Pierre Guinard, un ancien de la Mirlitantouille, on trouve aujourd'hui Gil Riot (guitares) Tonio Marinescu (batterie), Christophe Menguy (basse) et le saxophoniste Daniel Pabœuf. Le groupe, qui en est à son troisième album, cultive un répertoire sombre, très sombre. ***«Tu sais combien, le noir te va / Tu sais combien le noir me broie»*** chante



Casse-Pipe, qui nous annonce ainsi un spleen à couper au couteau. Mais au delà du cafard, garanti, on appréciera la profondeur des textes, la recherche mélodique et la voix à la fois distante et bien présente, sur a le «fil du rasoir», de Louis Pierre Guinard. Séduisant et convainquant.

AR RE YAOUANK : «Best of» (Ciré Jaune, CIR 128)

Groupe phare du renouveau musical breton, groupe mythique aujourd'hui en sommeil, Ar Re Yaouank se devait d'avoir son «Best of»... Voilà qui est fait grâce au Ciré Jaune qui sort la compil. Les titres rassemblés ici sont tirés, à parts égales, des deux derniers disques du groupe, a



Breizh Positive » et le fameux CD sans titre servi dans un boîtier métallique. A noter quand même trois enregistrements publics qui viennent à point nommé rappeler l'enthousiasme que savaient provoquer Jeunes-là.

AR LOEROU RUZ : «Amzer ar merc'hed» (Diffusion Breizh, LR 001)

Elles sont huit. Toutes ou presque des «mamans Diwan». Elles parlent le breton entre elles, chez elles et, bien sûr, à leurs «petits Diwan». Et, tout naturellement, elles le chantent. C'est en 93, lors d'une fête de Diwan An Oriant, qu'elles se sont lancées et depuis elles animent moult festoù-noz, après s'être choisi un nom en forme de clin d'œil, les Loeroù Ruz...

Elles chantent a cappella un répertoire composé d'airs à danser, des traditionnels ou des textes beaucoup plus récents comme ce «Marc'had an Henbont», qui



voit ***«Razh an argant yae ba' 'n armoù /A yae breman 'barzh ar binioù»*** et plus loin ***«Ba' Frans-Inter, bemdez-bemdoz, / E veze klevet ar Vro Gozh»...*** (2) Un rêve savoureux et tonique.

A tour de rôle, chacune d'elles lancent le chant et les sept autres lui répondent, comme il se doit en pays vannetais. Et toutes ensemble démultiplient un dynamisme ébouriffant. Allez donc ! Le «temps des filles», ça a aussi du bon !

INISKIS : (Kérig Productions, KCD 129)

Iniskis, c'est Philippe Ribaut au chant, à la bombarde et au bouzouki, Claude Morice aux flûtes et au bodhran et Jean Sabot en multi-instrumentiste (harmonicas, banjo, mandoline et violon). Le groupe briochin



nous emballe un petit disque de quatre titres puisés dans le répertoire breton et irlandais. Une suite de réels, une gwerz bien amenée par Philippe, une suite plin... une mise en bouche et en jambes prometteuse. A suivre, donc.

(1) PB n° 396, décembre 1996

(2) «Tout l'argent qui allait dans les armes / allait maintenant dans les binious / A France-Inter, de

CARNAC : quoi de neuf ?

Suite à l'action persévérante et de plus en plus médiatisée de l'association **"Menhirs Libres"**, l'Etat s'est enfin rendu compte que pour arriver à ses fins, il devenait indispensable de ménager un peu plus les indigènes. Catherine Trautman avait chargé M. Mohen, connaisseur du mégalithisme, de lui faire un rapport de terrain. Il est venu le présenter à Lorient le 22 janvier, accompagné du sous-préfet, du directeur de l'Architecture et du patrimoine et de quelques fonctionnaires.

Pour une question de **"préséance républicaine"**, deux réunions avaient été organisées : l'une pour les élus (fort peu nombreux) et la presse et l'autre pour les associations. Le côté **"républicain"** de la chose a fait que celles-ci, invitées par téléphone la veille, en fin d'après-midi, à venir à Lorient à 11 h ont poireauté jusqu'à midi pour être reçues et s'entendre dire qu'il fallait faire vite, car la délégation reprenait son avion pour Paris à 13 h 30...

Nous reviendrons plus longuement sur le rapport dans un prochain PB. Disons dans l'immédiat qu'il ne conviendrait pas de se laisser aller au triomphalisme bien que l'action de **"Menhirs Libres"** a conduit l'Etat à plus de considération et que plusieurs de nos propositions sont reprises.

Mme Le Louarn, anciennement chargée du projet, bénéficie d'une promotion puisque c'est ainsi que l'Etat **"remercie"** ses sujets...

Une demande de classement du site à l'UNESCO au titre de patrimoine mondial de l'humanité serait en cours, ce qui ne peut que faire évoluer son appréciation vers plus de globalité. Mais il faudra des années pour cela.

Le parking jugé surdimentionné reviendrait à une taille plus humaine. Mais nous demandons plutôt trois petits qu'un grand...

Un programme important de recherche **"pourrait"** être programmé. Les associations feraient partie du jury concernant l'architecture du Centre, ce qui est une sage mesure quand on se rappelle de quoi ont été capables les **"Monuments historiques"** dans un proche passé.

Les représentants de l'Etat affirment haut et fort qu'il n'est pas question d'une **"commercialisation"** du site mais ils ne répondent pas clairement au but réel de leur désir d'acheter 90 hectares dans une zone qui jusqu'ici avait l'avantage d'être non-constructible.

Une **"maison des légendes"** sera programmée dans le but de se rapprocher davantage de l'histoire locale vivante. Des efforts seront faits pour relier le musée de Carnac au projet. Et l'on vous indique que tous les dépliants seront tri ou quadrilingue, breton compris ma plij, ainsi que les visites.

En ce qui concerne la partie visible de l'iceberg, les grillages seront remplacés par une autre formule de protection. On pourra observer le site gratuitement à partir d'un chemin aménagé de 5 stations d'observation. Le visiteur n'aura à payer que quelques **"commodités"** : parking, visites, conférences en français, anglais, breton, navette pour les sites éloignés.

Cependant, si l'on nous a fait part d'un grand désir d'associer la population locale, de mettre le maximum de formes, de temps, de douceurs dans la chose, les expropriations se feront quand même, car **"l'Etat Régalien"** se doit d'assurer sa fonction !

Enfin, **"il faudrait aussi envisager une ouverture pendant la journée, du 1er octobre au 31 mars, afin que les habitants de Carnac et les autres puissent s'y promener librement et sans numerus clausus, si la reconstitution du couvert végétal le permet"**, dit le rapport.

Tout cela fait beaucoup de **si** et de **conditionnels**. Et je pose une question : pourquoi donc le Conseil général du Morbihan et la Région qui sont invités à payer 34 % des dépenses de **"l'Etat Régalien"** ne prennent-ils pas une part plus grande dans ce débat qui est loin d'être clos ?

Yannig BARON



